



PSU DOCUMENTATION

ISSN 0223 56 76

ETATS GÉNÉRAUX

«FORÊT-AUTOGESTION»

NANCY, février 1982

N°148.149

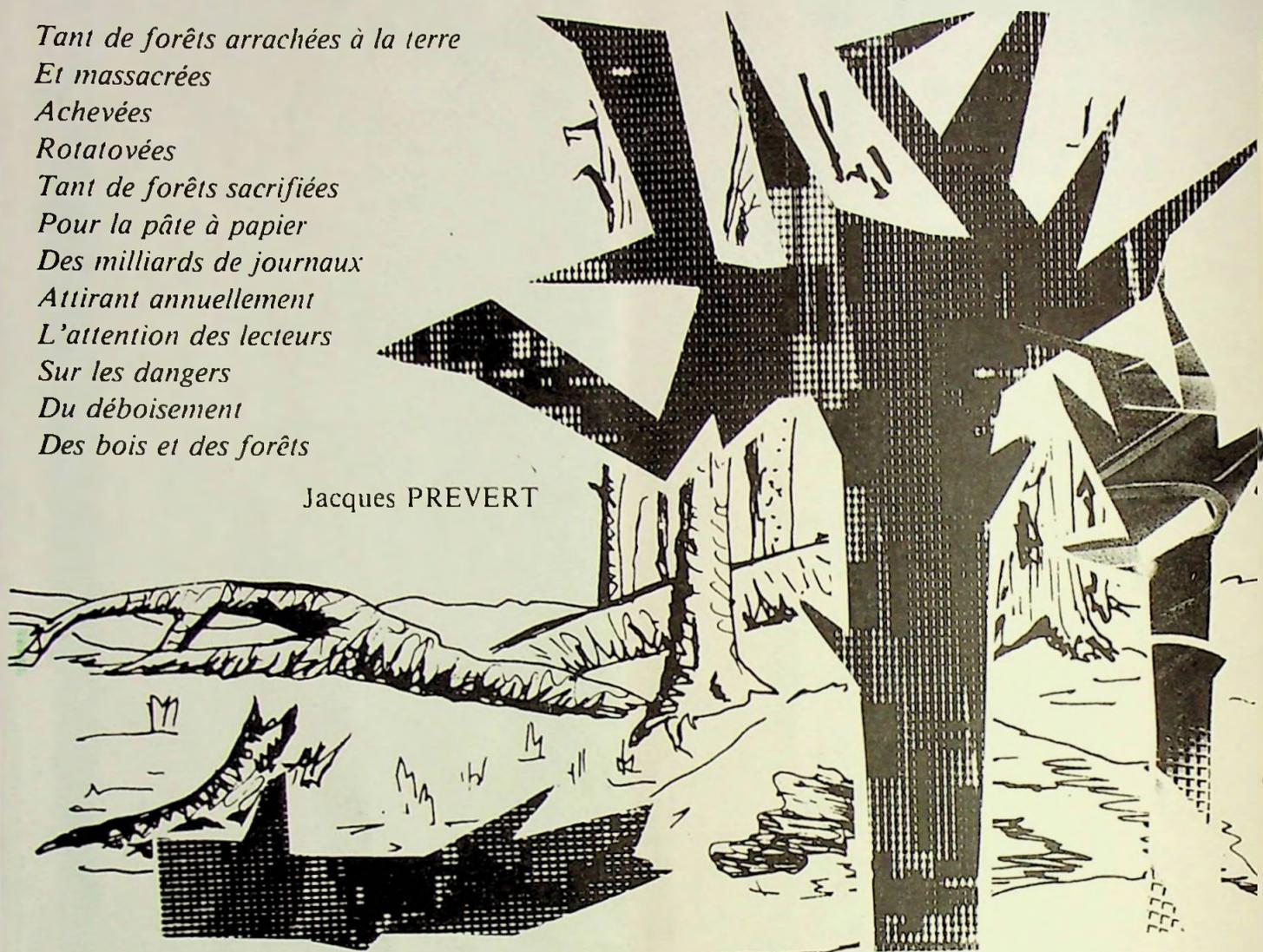
DOUBLE

MAI-JUIN 1982

12 F

Tant de forêts arrachées à la terre
Et massacrées
Achevées
Rotatovées
Tant de forêts sacrifiées
Pour la pâte à papier
Des milliards de journaux
Attirant annuellement
L'attention des lecteurs
Sur les dangers
Du déboisement
Des bois et des forêts

Jacques PREVERT



Avant Propos



Depuis plusieurs années, la commission agricole du PSU analyse les problèmes concernant la forêt (1). Les 6 et 7 février 1982, elle a organisé à Nancy les Etats Généraux «*Forêt-Autogestion*». Pendant ces deux jours, bûcherons, forestiers, travailleurs du bois et du papier, paysans élus de communes forestières, chercheurs, économistes, militants syndicaux et politiques des divers syndicats et partis de gauche ont mis en commun leurs réflexions, leurs expériences et leurs propositions. Le présent fascicule contient les réflexions les plus importantes de ces Etats-Généraux et complète les contributions antérieurement parues dans *Germinal* (2).

Le rapport Duroure paru fin mars 1982 (3) devait déterminer une nouvelle politique forestière, les conditions de mise en valeur des zones forestières, de création d'emploi et d'amélioration du commerce extérieur. Cela fait partie des objectifs de reconquête du marché intérieur que la gauche s'est fixée et qu'elle doit atteindre pour réussir et durer.

Une des premières conditions pour mettre en valeur les zones forestières passe, selon nous, par la création d'emplois. Dès 1978, dans l'éventualité d'une victoire de la gauche, le PSU avait recommandé la création de «Centres de travaux et de gestion des forêts» au niveau des petites régions, par exemple des cantons ou des pays. Ceux-ci pourraient, sans toucher à la propriété des biens, être chargés de la mise en valeur des forêts publiques et privées ainsi que de l'espace naturel tout en respectant les impératifs écologiques. Une telle initiative doit permettre de créer des emplois producteurs de richesses, intéressant vraiment les jeunes, et pas seulement les travailleurs immigrés (4). La demande de travail n'a en effet plus du tout les mêmes caractéristiques qu'il y a trente ans. Elle est beaucoup plus qualitative, beaucoup plus exigeante en matière de conditions d'exercice de l'emploi, des finalités de la tâche et de responsabilités dans l'entreprise. «Vivre, produire, travailler autrement au pays» ne doit pas rester un slogan électoral. Mais il serait naïf, et politiquement dangereux, de croire que de tels emplois se créent spontanément. Le rapport Duroure (4) reconnaît d'ailleurs que «la plus grande partie de la propriété privée ne sera jamais en mesure de créer des emplois correspondants à ces tâches». Malheureusement, les auteurs de ce rapport, surtout des technocrates assurés de la garantie d'emploi (et des primes !) ne font aucune proposition pour y remédier ce qui dans le contexte actuel de chômage nous paraît une faute politique grave. Cette

insuffisance résulte sans doute du fait que les forces syndicales, et encore davantage les forces politiques de gauche (5), n'ont pas été associées à l'élaboration de cette nouvelle politique comme elles auraient dû l'être. Depuis longtemps les syndicats réclament l'extension du système de travaux et d'exploitation en régie directe ! Que les précédents rapports sur la forêt aient ignoré le personnel et les conditions de travail et d'emploi on ne saurait en être étonné. Mais qu'un député socialiste à l'heure où il y a deux millions de chômeurs, à l'heure où l'on parle des droits et pouvoirs nouveaux dans l'entreprise en fasse de même est plus inquiétant...

Un rapport sur une nouvelle politique forestière aurait également dû prendre en compte les problèmes d'environnement. On regrettera en particulier, alors que des mesures pour la protection contre l'incendie sont proposées, pour la «forêt méditerranéenne», que l'écosystème particulier ne soit analysé ni d'un point de vue écologique ni d'un point de vue sociologique.

Après la mise en valeur il faut commercialiser le bois. Bien des industriels prétendent être obligés d'en acheter à l'étranger faute de pouvoir s'approvisionner régulièrement en qualité et en quantité sur le marché français. La création d'un office de commercialisation du bois maîtrisant les importations, analysant la demande locale et régionale des industriels et connaissant les capacités de production en bois des différentes régions aurait sans doute été une mesure intéressante. Celui-ci aurait pu intervenir dans les problèmes de planification régionale et nationale.

Dans le numéro spécial de *Combat Socialiste* de juillet-août 1979 sur la forêt et le bois, le Parti Socialiste avait pourtant écrit : «les solutions résident dans la création de l'office du bois qui devrait régulariser les approvisionnements en bois aussi bien pour les quantités que pour les prix...». Pourquoi l'avoir oublié ?

Le rapport recommande seulement de faire dépendre le développement industriel des capacités de production de la forêt pour éviter dans une région donnée soit des surcapacités industrielles, soit des sous-utilisations. La proposition est intéressante a priori, car elle permettrait d'instaurer une politique cohérente de la filière bois. Mais en allant plus loin, en réunissant la forêt et l'industrie du bois dans un même ministère ne risque-t-on pas de négliger la forêt, l'emploi en forêt et l'environnement au profit de l'industrie ?

L'absence de propositions du rapport dans ces domaines est un mauvais présage. Ces lacunes ont été à l'origine des attaques du projet Duroure aussi bien en provenance des associations de protection de la nature, des chasseurs, que des syndicats CFDT et CGT de l'Office National des Forêts.

Pour que la gauche réussisse il faut certes des transformations importantes. Mais celles-ci doivent être élaborées avec tous les travailleurs. Il faut donc instaurer des structures de proposition et de contrôle où ils puissent se faire entendre et prendre le pouvoir. Pour réussir la gauche a besoin de l'autogestion faute de quoi ce seront les seuls industriels du bois (6) qui décideront.

Arthur RIEDACKER
Membre du Bureau Politique du PSU
et de la Commission Agricole et Forêt

(1) Voir en particulier :

- La brochure sur *la Forêt*, Série PSU-Documentation n°131, avril-mai 1978, 26 p., franco de port, 9 rue Borromée, 75015 Paris.
- *La Forêt dans une société autogestionnaire* dans le numéro 53, de 1979, de la revue «Aménagement et Nature» consacré à Forêt et aménagement, p. 7 à 9.
- *Forêt et biomasse*, «Tribune Socialiste» de décembre 1981, p.23-24.
- *Pour une autre politique forestière* par Arthur Riedacker, «Le Monde» du 27 février 1982, reproduit dans ce fascicule.

(2) — Contributions aux Etats-Généraux «Forêt-Autogestion», «Germinal» n°26, de février 1982.

- . Quelle politique forestière maintenant ? par A. Riedacker,
- . Etatisme ou autogestion en matière forestière, par D. Poupardin,
- . Une gestion plus intensive par des travailleurs plus qualifiés, par P. Duplat,
- . Extension de la forêt en montagne, cause potentielle de mort pour le tiers-monde, par O. Nougared,
- . Quelle politique pour les espaces naturels : des musées ou des mines ? par L. Thiebaut,
- . La forêt est-elle un bien d'Etat ? par D. Poupardin,
- . D'autres technologies industrielles, par A. Riedacker.

(3) Remis au gouvernement fin février 1982, on trouvera plus loin le résumé qu'en a fait le journal *Le Monde*, les premières réactions du syndicat SNU-CFDT et notre première analyse.

(4) Près de la moitié des bûcherons sont des travailleurs immigrés. Cela, en dit suffisamment long sur les conditions de travail et d'exercice de l'emploi.

(5) Monsieur Duroure avait annoncé dans une interview au journal *Le Monde* qu'après la création d'une commission technique il créerait une commission politique. L'ordre dans lequel ces commissions doivent être nommées était déjà une erreur, car les techniciens doivent être au service d'une politique. Mais la commission politique n'a jamais été nommée.

(6) En 1982, Jean Nanty, Président de la fédération nationale du bois s'est opposé à l'extension du système d'exploitation en régie directe. En 1980 M. Detroye à la suite du rapport Méo-Betholoud avait fait de même au Conseil régional de Franche-Comté où il représentait les propriétaires forestiers et les industriels du bois : «quelques technocrates croyant abaisser le coût d'exploitation ont formé le projet de confier à l'Office national des forêts une mission industrielle et commerciale. Il pourrait alors exploiter lui-même et transformer les produits de nos forêts. A-t-on jamais vu l'Etat être un meilleur gestionnaire que le secteur privé. Cela est-il dans la ligne libérale du gouvernement...».

Bilan

de la réunion préparatoire en Côte-d'Or

Pour préparer les Etats-généraux «Forêt-Autogestion» (6 et 7 février, à Nancy), le PSU de Côte-d'Or a rassemblé pour une réunion de travail des représentants des syndicats concernés (S. des personnels des Forêts, S. des ouvriers de l'ONF, S. de l'Environnement CFDT), des usagers, des fonctionnaires, des étudiants en agriculture. La diversité des points de vue représentés (du bûcheron aux métiers du bois, de la préservation à long terme du potentiel forestier à sa mobilisation pour l'emploi et pour un développement autocentré) a permis un enrichissement de la réflexion de chacun sur son action militante propre.

Des points de vue opposés se sont manifestés sur les rôles à attribuer à l'administration forestière et aux représentants des habitants (communes, syndicats de travailleurs, associations) dans la gestion de la forêt.

Par contre, les militants présents sont tombés d'accord sur des points importants d'une politique forestière nouvelle :

— Le rapport Duroure (sur les structures forestières) qui va être remis en février au Président de la République, souffre au départ d'être l'œuvre presque exclusive de techniciens : une politique autogestionnaire devrait s'appuyer sur une consultation large des syndicats, partis et associations, le rôle des techniciens étant de signaler les difficultés et de proposer des solutions.

— La relance économique de la filière bois ne doit pas s'appuyer sur la mobilisation de la seule forêt publique : c'est dans la forêt privée qu'il y a le plus de sous-utilisation de la ressource.

— Les responsables publics de la forêt (administration et collectivités locales) doivent avoir un rôle important dans l'aval de la filière bois : on peut craindre, au contraire que ce ne soit les capitalistes du bois et dérivés qui voient leur contrôle élargi sur la forêt.

— Contre ce risque, l'extension de la régie permet à la fois d'améliorer les conditions de travail, l'accès au marché des petites entreprises locales et la maîtrise sylvicole sur l'avenir de la forêt.

Cette extension souhaitable de la régie devrait être souple pour ne pas se faire aux dépens des entrepreneurs individuels.

Communiqué à la suite des Etats-Généraux «Forêt-Autogestion»

« La forêt est un élément trop important du cadre de vie et de l'économie de notre pays pour être laissée aux technocrates et aux capitalistes. C'est pour amorcer un débat trop longtemps confiné à des spécialistes que le PSU a rassemblé les 6 et 7 février à Nancy les Etats-Généraux «Forêt et Autogestion». Localement, des réunions avaient permis de préparer ce rassemblement.

Pendant deux jours, 75 personnes : bûcherons, forestiers, travailleurs du bois et du papier, paysans, élus de communes forestières et de villes, utilisateurs de la forêt (environnement, randonneurs...) et de ses produits (bois de chauffe), chercheurs, économistes, militants syndicaux, politiques et du cadre de vie, ont mis en commun leurs actions militantes, leurs craintes et confronté leurs projets. Plusieurs expériences vécues par des parti-

cipants (coopératives de production, d'exploitation et de transformation, équipes de bûcherons en région difficile, récupération-recyclage...) ont démontré qu'une autre politique forestière est possible qui créerait des emplois et préserverait le patrimoine.

Cette démarche publique et pluraliste, contraste avec les bruits qui filtrent des projets de réformes des structures forestières. En particulier, les participants ont regretté que la commission Duroure tarde tant à rendre publics ses travaux. Ce silence laisse craindre une approche technocratique ne tenant pas compte des avis des intéressés. Par ailleurs, le rapport Duroure risque d'accroître les pouvoirs des industriels du bois et dérivés de la Forêt. Les participants des Etats-Généraux «Forêt et Autogestion» ont estimé qu'il n'était pas souhaitable de réunir dans un même ministère la Forêt et les Industries du Bois : la gestion à long terme du potentiel forestier doit s'harmoniser au niveau régional avec l'utilisation des produits sans être soumis à cet objectif.

L'utilisation du bois doit être planifiée régionale-ment, en fonction des besoins locaux, régionaux et nationaux et en partant de la base. L'ensemble des plans d'aménagement élaborés localement et approuvés régionalement détermine une ressource disponible. Son utilisation doit se faire pour moitié localement et la confrontation des besoins des différents utilisateurs doit permettre la conclusion de contrats à prix garanti et à fourniture assurée. Cela nécessite évidemment d'affranchir la commercialisation de l'anarchie du marché.

En ce qui concerne les quelques millions d'hectares de forêts en voie de dégradation, les Etats-Généraux ont élaboré un plan d'urgence où la sauvegarde de la forêt menacée pourrait créer plusieurs milliers d'emplois.

Cette planification régionale doit s'appuyer et être mise en œuvre par des pouvoirs de décisions refondus dans un sens autogestionnaire.

Au niveau cantonal, les forces sociales concernées par la Forêt (paysans, travailleurs de la Forêt et du bois, propriétaires, associations de défense et élus) pourraient être dotés d'un coordinateur (emploi d'utilité locale) qui faciliterait leur rôle de contrôle et de contre-proposition, permettrait la réappropriation de l'espace par la population et assurerait la liaison avec la région.

Au niveau régional, les décisions seraient prises par l'assemblée élue après consultation des intéressés, actuellement laissés pour compte.

Une structure nationale doit être le garant de la préservation du patrimoine forestier.

Mais il ne faudrait pas que la création d'un «ministère» des forêts rejette dans l'ombre la nécessaire refonte des pouvoirs régionaux sur la Forêt.

Ces pouvoirs sont aussi ceux des propriétaires privés dont la gestion doit être nationalisée, et s'il le faut par la contrainte, car il s'agit d'un patrimoine collectif.

Enfin, l'intervention sur la Forêt doit se faire sous la forme d'une régie directe associant les travailleurs de l'exploitation forestière.

En avançant ces propositions, les participants des Etats-Généraux «Forêt et Autogestion» réunis par le PSU, souhaitent vivement que le rapport Duroure soit largement discuté à la base avant toute décision gouvernementale.

Pour sa part, le PSU se propose de poursuivre les travaux avec les personnes intéressées, et en particulier avec les participants à ces Etats-Généraux afin qu'une politique forestière réellement nouvelle voit le jour.»

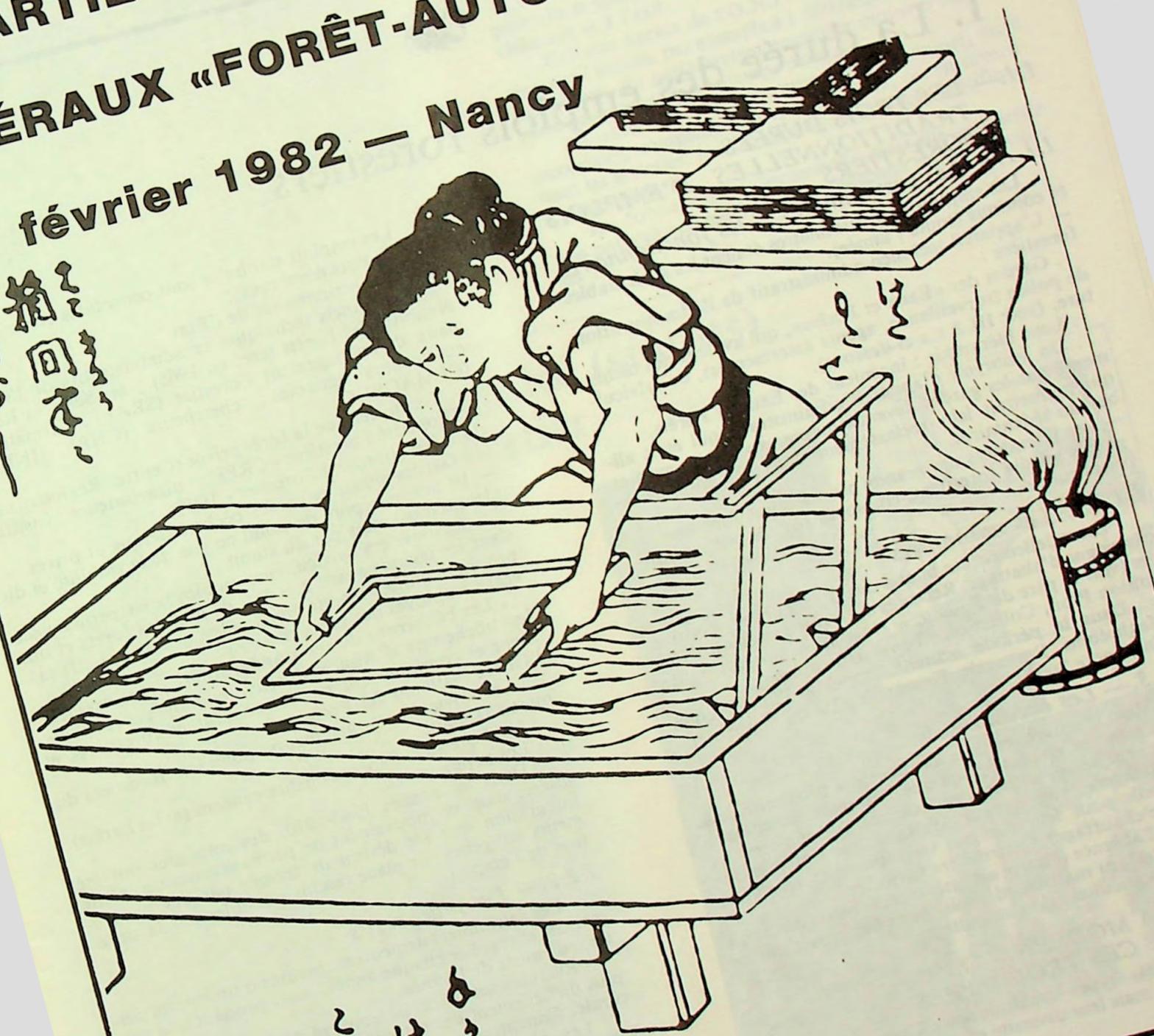
しめく の海さし 又いけを 樹を 二

1ere PARTIE : COMPTE-RENDU DES ÉTATS

GÉNÉRAUX «FORÊT-AUTOGESTION»

6, 7 février 1982 — Nancy

一回がー 箱回さし



ゆつあたあ せうあたあ 女あま

1.— Carrefour Conditions de travail - Emploi



I. La durée des emplois forestiers

1.1.— LES TROIS DURÉES TRADITIONNELLES D'EMPLOIS FORESTIERS

1.1.1.— Les gestionnaires et les fonctionnaires

Les emplois de gestionnaires étaient les seuls stables et continus (toute l'année).

— L'appareil technico-administratif de l'administration forestière :

. Gardes des «Eaux et Forêts», qui avaient des tâches de police (surveillance, agents assermentés), de sylviculture. (voir III.2.1.a ci-dessous).

. Leur hiérarchie : ingénieur des Eaux et Forêts.

. Un embryon d'appareil administratif qui était alimenté par les gardes devenus inaptes au service actif et qui permettait leur reclassement dans des emplois de bureau sédentaires.

— Les intendants des grands propriétaires forestiers.

— Les scieurs forestiers, employés par de petites entreprises rurales.

1.1.2.— Les saisonniers

Essentiellement les bûcherons. Embauchés pour une campagne d'abattage. Recrutés autrefois dans les provinces (voir le père de *Toinou, le cri d'un enfant auvergnat* Edition Plon, Collection «Terres Humaines»).

Dans la période actuelle, appel à l'immigration (Maghrébins, Portugais, Espagnols, Turcs, peu d'Africains) (note 3ter).

1.1.3.— Les occasionnels

Main d'œuvre recrutée localement à proximité de la forêt, pour un emploi épisodique, intermittent, complémentaire d'autres activités agricoles ou saisonnières.

Métayers ; agriculteurs faisant une intervention ponctuelle pour leur compte, ou rémunérés en nature (bois de chauffage) ; journaliers agricoles.

En l'absence d'autre activité, c'est le règne du temps partiel subi, ni maîtrisé ni choisi pour la plupart qui ne sont pas agriculteurs ou viticulteurs.

1.2.— LA MODERNISATION DE CES TROIS TYPES

Les trois types traditionnels d'emplois se sont modernisés, mais leur diversité et leur opposition demeurent.

1.2.1.— Consolidation des emplois stables

Les emplois stables se sont consolidés et sans doute sont-ils plus nombreux :

— Les fonctionnaires de l'Etat

. Personnels techniques et administratifs de l'Office National des Forêts (créé en 1965) ; des Services Régionaux d'Aménagement Forestier (SRAF) ; formateurs, enseignants agricoles ; chercheurs (CNRF, INRA), (CEMAGREF).

. Techniciens de la forêt privée (Centres Régionaux de la Propriété Forestière - CRPF ; vulgarisateurs ; Institut du Développement Forestier - IDF).

. Gardes-chasse et gardes-pêche fédéraux et privés.

— Ils ont incorporé du point de vue de la stabilité et du plein temps, mais pas du statut :

. des ouvriers sylviculteurs employés en permanence dans les régions ayant à la fois de grandes forêts et une propriété unifiée (forêts domaniales, grands massifs privés) ; employés des parcs naturels.

. Les bûcherons de ces grandes forêts ; (par exemple, les bûcherons d'Alsace-Moselle, employés successivement et continuellement par les communes forestières et l'Office National des Forêts).

. Les sylviculteurs, gemmeurs, pompiers forestiers du massif landais.

. Les Forestiers Sapeurs méditerranéens (et les harkis).

. Les pépiniéristes.

Dans les années 1960-1970, des immigrés ont été insérés dans ce mouvement de permanentisation. Cette intégration leur est désormais fermée par des recrutements indigènes sur place rendus possibles par la situation de l'emploi.

1.2.2.— Les pluri-actifs

Les saisonniers demeurent, assurés d'un emploi permanent et régulier chaque année, mais pendant une partie seulement de l'année.

Recrutés sur place, ils trouvent désormais de plus en plus difficilement des activités complémentaires en zone rurale. Concurrence ou complémentarité ?

Les périodes de grands travaux sont parfois les mêmes en agriculture et en forêt ; ces activités ne sont pas toujours compatibles, et le salariat agricole est en diminution constante. Les petites exploitations agricoles sont souvent abandonnées et le travail forestier est parfois la seule activité possible. La forêt prend alors la place des terres agricoles ; cette colonisation est tolérable si elle bénéficie aux anciens agriculteurs. Elle est préférable aux friches qui envahissent les petites parcelles où le

machinisme n'a pas accès.

Il peut s'agir de pluri-actifs, mais aussi d'un cumul d'emploi pour des ouvriers d'industrie en équipe postée (3 x 8), situation fréquente en Alsace et en Franche-Comté à proximité des grands centres industriels. Ce cumul doit être refusé à l'avenir.

1.2.3. — La main d'œuvre d'appoint

Une main d'œuvre occasionnelle n'a pas du tout suivi l'évolution des deux précédents types ; elle relève du contrat à durée déterminée conclu pour un chantier :

- Soit en renfort des deux catégories précédentes aux temps forts des travaux forestiers en plein air ;
- Soit pour réaliser des travaux exceptionnels et ponctuels (reboisement, plantations) ;
- Soit pour des travaux d'infrastructure et d'équipement (ouverture de pistes de débarquement ; pare-feux ; génie civil et restauration des terrains en montagne ; protection des dunes).

Lorsqu'elle n'est pas recrutée localement, elle connaît des conditions d'hébergement frustrées et inconfortables : cabanes, tentes, caravanes, baraques de chantier. Les difficultés de logement pèsent surtout sur les immigrés contraints aux chantiers itinérants.

1.3. — LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DUALE

La durée différente des emplois offerts par la forêt structure ceux-ci selon trois pôles : permanents, régu-

liers, ponctuels.

Mais c'est le concept de société duale qui rend le mieux compte de leur contraste. Pour certains la forêt est la source d'un emploi stable, ou le complément d'une activité permanente ; pour les autres elle n'est qu'un palliatif partiel à une situation précaire.

La solution à cette difficulté peut être recherchée :

- Dans les conditions d'emplois et de statuts (II).
- Une autre division du travail (III.2).
- La conception du rôle de la forêt et de sa contribution aux économies locales (V.4).

Mais cette recherche peut-elle dispenser de l'alternative :

- La forêt doit compléter le travail disponible qui sera partagé entre toute la population rurale ;
- Ou bien doit-elle bénéficier à des salariés garantis, protégés et spécialisés, condamnant les autres ruraux au chômage et à l'exil.

Certains agents de l'O.N.F. contestent les contrats de travail limités, par exemple à 1 500 heures par an, ou à une saison. Ils préféreraient employer moins d'ouvriers mais des permanents à temps plein.

Le travail en forêt, intermittent ou saisonnier, est-il secondaire, complémentaire, temporaire, ou en diversifiant les activités, peut-il assurer des emplois spécifiques à temps plein ?

La formation professionnelle peut-elle permettre une polyvalence qualifiée dans chacune de ces spécialités ?

II. Les conditions d'emploi (statuts) du travail forestier

Les travailleurs de la forêt ont leur conditions d'emplois fixées de façon très contrastée. La différence principale est celle de la durée de cet emploi. Mais le contraste vient aussi de leur cadre juridique et de la notion d'employeur.

II.1. — LES PERSONNELS A STATUT

II.1.1. — Les fonctionnaires

Il y a d'abord ceux qui relèvent du statut général des fonctionnaires, c'est-à-dire ceux qui relèvent de l'administration. Leur nombre peut être évalué à 8 000.

II.1.1.1. — L'Office National des Forêts (ONF) emploie le plus grand nombre (7 600 en effectif budgétaire 1982). Sa création en E.P.I.C. n'a pas entraîné la contractualisation de son personnel en 1965 car l'Office héritait de prérogatives de droit public en appliquant le Code Forestier et le Régime Forestier (règles de gestion du domaine privé de l'Etat et des Forêts des collectivités) ; ses agents assermentés ont des fonctions de police, ils sont les gendarmes de la forêt (port d'arme, uniforme, organisation para-militaire).

A noter le très faible nombre de non-titulaires (5%) employés par cet Office.

II.1.1.2. — Peuvent leur être rapprochés les salariés d'organismes para-publics tels que :

- Les gardes fédéraux de l'Office National de la Chasse (ONC).
- Les gardes-pêches commissionnés de l'administration.
- Ceux du Conseil Supérieur de la Pêche (C.S.P.) (E.P.A.) (agents contractuels de droit public, affiliation à la MSA).
- Les 400 travailleurs des parcs naturels régionaux



(note 1).

— Les agents contractuels des établissements publics chargés des parcs nationaux (note 2).

II.1.2. — Les conventions collectives nationales

L'existence de conventions collectives nationales (CCN) justifie le classement dans les personnels à statut de certaines professions.

— CCN des gardes-chasses et des gardes-pêches particuliers (02.05.73),

— (Pour mémoire, les jardiniers et jardiniers-gardiens de propriétés privées, 25.09.75).

(Transformation du bois et négociés).

II.2. — LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les ouvriers forestiers relèvent en principe dans leur totalité du régime des conventions collectives comme les ouvriers agricoles.

II.2.1. — Exploitation forestière

Ces conventions sont relativement usuelles pour l'exploitation forestière car elles fixent les barèmes minima du travail à la tâche.

Il y aurait 55 départements couverts par des conventions pour les bûcherons. (note n°3).

II.2.2. — Sylviculture

Mais elles sont rares en sylviculture.

Soit cette activité est rattachée à l'exploitation forestière : Allier, Alsace, Moselle, Nord/Pas-de-Calais, Franche-Comté.

Soit elle est inexistante (les 9/10^e des ouvriers sylviculteurs) sauf : Aquitaine, Creuse...

II.2.2 bis. — Ouvriers de l'ONF

Cette carence généralisée de couverture conventionnelle des ouvriers forestiers doit être relativisée par l'importance numérique des salariés de l'Office National des Forêts (note 3).

En effet ceux-ci disposent, en l'absence de conventions collectives étendues à toute la profession, de conventions spécifiques (dites d'établissement) qui leur assurent des conditions de protection sociale et de rémunération bien supérieures aux salariés du secteur privé.

II.2.3. — Pépiniéristes

Les salariés des entreprises paysagistes et des pépiniéristes ont obtenu dans les années 1975-1980 des conventions collectives étendues, par régions (note 4) horticoles correspondant à une solide organisation patronale organisée en structures inter-régionales.

II.2.4. — Caractéristiques des conventions

II.2.4.1. — Les conventions collectives des professions forestières ne couvrent pas tout le territoire en raison :

— de la faiblesse du syndicalisme ouvrier, dû à la dispersion géographique des salariés, et à la rareté de la syndicalisation des ouvriers agricoles (liée à leur précarité).

— de la faiblesse réciproque des organisations patronales (Fédération Nationale du Bois - exploitants forestiers).

(Propriétaires sylviculteurs) (note 6).

II.2.4.2. — Elles prévoient dans leur quasi-totalité une rémunération à la tâche. (cf. IV.1).

II.2.4.3. — La protection sociale et les avantages amélioreraient certes les retards de la législation agricole ; ils demeurent en retrait sur les situations conquises dans l'industrie et le commerce.

Les retards les plus fréquents sont :

— L'absence de mensualisation des salaires.

— La faiblesse du traitement des interruptions de travail

pour intempéries et pour morte-saisons (voir IV.4).

— Le paiement des congés-payés en pourcentage des salaires, et la rareté de leur prise effective.

Mais la caractéristique principale et le handicap majeur sont la précarité des emplois (contrats à durée déterminée à terme incertain).

II.2.4.4. — Améliorer les conventions, ou la loi ?

L'amélioration des conventions collectives est une tâche urgente. Elle est paradoxalement rendue difficile par l'intervention des Ordonnances sociales de l'hiver 1981-1982 qui élèvent le niveau des conditions générales d'emploi au bénéfice de tous.

Mais cette difficulté ne doit pas être assumée par les représentants des travailleurs.

Notamment, le progrès passe par le respect des actuelles conventions collectives dont une partie est frappée d'obsolescence par l'évolution du Code du Travail. Les conventions assoupies peuvent être revitalisées.

L'un des espoirs repose sur l'harmonisation des conventions. Entre professions voisines, cela favoriserait la pluri-activité (cf. III.2.3) car les différences conventionnelles ne seraient plus un frein à la polyvalence, ou le changement de métier au cours de la vie de chacun.

Entre aires géographiques aussi. Mais la variété des avantages acquis spécifiques, jamais négociables au profit d'avantages nouveaux pour les travailleurs, rend difficile cette aspiration.

II.3. — LES EMPLOYEURS MULTIPLES

II.3.1. — Des propriétaires éparpillés

Cette précarité de l'emploi s'exprime par les contrats à durée déterminée, le travail intermittent, occasionnel, à la tâche, saisonnier.

Son origine se trouve dans le fractionnement de la propriété des forêts. Il y a de nombreux employeurs potentiels, mais pour du travail ponctuel et dispersé sur le territoire.

Pour travailler les ouvriers doivent donc s'embaucher chez des employeurs successifs avec de fréquentes phases de chômage.

II.3.2. — Réunifier la profession ?

L'une des solutions, qui a la préférence des syndicats de salariés, est de réunifier la profession d'employeur forestier.

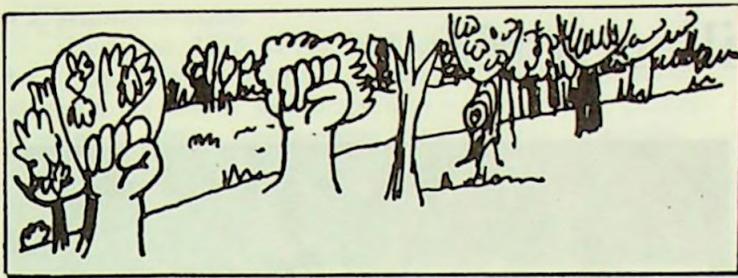
II.3.2.1. — l'O.N.F.

C'est ce que l'O.N.F. a réalisé pour les forêts des communes par la procédure de l'Office Régisseur des Travaux (O.R.T.). Le Code Forestier a prévu une tutelle de l'ONF sur l'administration et la gestion des forêts communales. Mais les communes conservent la faculté juridique de réaliser les travaux programmés avec leurs propres ouvriers (ou plutôt des salariés recrutés pour ces travaux) ou par des marchés passés avec des entreprises forestières.

La création de l'ONF, les moyens financiers dont il dispose, lui ont permis de proposer aux communes de réaliser lui-même ces travaux. Cette procédure (ORT) permet de donner un service complet aux communes ; la gestion, la réalisation, la commercialisation. Elle s'appuie sur une sorte de dumping puisque très souvent l'Office fait l'avance de trésorerie de ces travaux, et qu'il ne se fait pas rembourser la totalité de leur coût.

L'ONF d'établissement public administratif qu'il était (l'application du Code Forestier) s'est donc dédoublé en une immense entreprise de travaux.

La formule ORT a été acceptée par la majorité des communes forestières. Notamment dans les Alpes, la



Franche-Comté, la Champagne et la Lorraine. Avec des exceptions en Auvergne et dans les Pyrénées. Sauf en Alsace et en Moselle.

Cette extension de l'activité de l'ONF en fait le principal employeur forestier. Il s'est désigné ainsi comme interlocuteur unique à des masses importantes d'ouvriers (plus de 10 000). Les embauches réalisées demeurent pour la moitié dans le cadre précaire du contrat à durée déterminée. Du moins sont-elles conclues par une fiction juridique d'employeurs multiples réunifiés.

II.3.2.2. — L'échec des C.R.P.F.

Les CRPF n'ont pas joué ce rôle unificateur à l'égard des propriétaires privés (note 5).

Cependant des formes coopératives d'employeurs ont vu le jour. Sous forme de SIVOM communaux (Haut Bugey dans l'Ain) ; de bourses de travaux forestiers (Pyrénées, Limousin) qui sont des employeurs multiples.

La formule de l'entreprise de travaux forestiers, travaillant pour plusieurs propriétaires, serait certes la plus ordinaire, la plus semblable à la notion d'employeur dans l'industrie. Mais elle est rare.

Il existe plutôt des entreprises de premières transformations du bois (scieries, menuiserie, ameublement, pâte à papier, trituration) qui embauchent des ouvriers forestiers pour leur approvisionnement (voir Rapport Duroure p.69 qui souligne l'intégration exploitation forestière-scieries). Mais ce ne sont que des bûcherons qui sont embauchés dans ce cas. (A noter l'emploi de 50 bûcherons par la Régie Renault pour les coupes de bois qu'elle achète).

Il faut donc conclure qu'actuellement les propriétaires forestiers privés se transforment très difficilement en employeurs de salariés ; qu'ils restent dispersés et n'emploient individuellement que des effectifs réduits ; que les industries de transformation n'embauchent que les bûcherons.

Le progrès implique-t-il que les chômeurs trouvent des patrons, et les salariés des bons patrons ? N'était-il pas possible de s'en passer ?

Peut-on donner des fonctions notariales aux agents des CRPF pour une opération de remembrement des forêts, et une procédure accélérée de communalisation de biens vacants et sans maîtres ?

Socialiser la petite propriété inexploitée en associant le CNASEA et les Communes. Supprimer la fiscalité conservatrice.

II.3.2.3. — Les employeurs privés

Les employeurs privés importants, liés aux industries de transformation qu'ils approvisionnent, fournissent une matière première en concurrence avec les importations.

Ils imposent donc des conditions très dures :

- bas salaires,
- horaires élevés, avec des heures supplémentaires non payées en tant que telles car paiement à la tâche,
- absence de tout contrôle : la mobilité et la dispersion des chantiers, une main d'œuvre immigrée ne parlant pas français, empêche toute action des inspecteurs du travail et de la protection sociale agricole (parfois tentés de se rabattre sur l'ONF plus saisissable).

Quelles structures d'employeurs envisager ?

— En créer à partir des structures existantes : Centres de l'ONF, CRPF.

— En créer de nouvelles à côté, sous la responsabilité des Etablissements Publics Régionaux, ou des Conseils Généraux, pour gérer la forêt privée ?

II.4. — ASSOCIER LES TRAVAILLEURS

Devant cette impossibilité structurelle de trouver dans la profession des solutions pour constituer des employeurs, les salariés pourraient inverser le problème.

II.4.1. — Artisans Forestiers

Il s'agit d'abord des travailleurs indépendants qui sont à leur compte. Cette notion a longtemps été appliquée aux bûcherons qui prenaient un travail à la tâche et passaient contrat avec les propriétaires. Elle se maintient dans l'usage que les ouvriers fournissent eux-mêmes leur outillage, de la serpe à la tronçonneuse, qu'ils acquièrent et entretiennent. Ce type de contrat a été longtemps considéré comme n'étant pas un contrat de travail mais de service.

Le refus de la Mutualité Sociale Agricole d'accepter l'affiliation de ces artisans forestiers (et des entreprises de travaux agricoles) a fait rentrer ce contrat dans la catégorie juridique du contrat de travail.

Dans les Ardennes des bûcherons indépendants n'ont aucune protection et garanties sociales.

Mais ce refus de la M.S.A. gêne la possibilité pour des exploitants agricoles de trouver dans la forêt un complément de revenu sans perdre leur affiliation sociale unique à la MSA. Il renvoie à la difficulté qu'ont les institutions d'accepter la pluri-activité (problème du pluralisme concurrentiel et cloisonné des Régimes de Sécurité Sociale).

Les emplois annexes imposent le changement de caisse : MSA, Régime Général. Le refus de la MSA peut être retourné contre elle en revendiquant l'affiliation des salariés agricoles au régime général de sécurité sociale. Et la fusion rapide des 8 caisses de retraite complémentaire agricoles.

(Voir Annexe 1).

II.4.2. — Coopératives

Faute de trouver de véritables employeurs, les travailleurs forestiers pourraient constituer eux-mêmes leur communauté de travail en s'organisant en coopérative.

C'est notamment la proposition de créer des Centres cantonaux de travaux forestiers. Auprès d'eux les travailleurs pourraient trouver l'activité de complément à d'autres travaux agricoles ou ruraux.

L'exemple le plus convaincant est celui de la coopérative Longo Maï.

La situation éclatée du travail forestier incite à en faire un lieu privilégié d'initiative et d'expérimentation pour les jeunes et les chômeurs les plus dynamiques.

A quelles conditions encourager les coopératives ? Risque d'avoir des coopératives riches et pauvres selon l'état actuel des peuplements.

Qu'ils soient artisans ou coopérateurs, ils auront besoin de pouvoir réaliser de petits chantiers. Cela implique que les coupes commercialisées comprennent de petits lots et que leur paiement soit échelonné.

II.4.3. — Unifier gestion et travail

Quelle que soit l'expérience menée (voir II.3 ou II.4), il faut éviter de séparer la gestion (administration, aménagements, programmation) de l'exécution des travaux. Ces deux aspects doivent être réalisés par les mêmes. C'est un moyen d'imposer l'impératif de l'emploi aux gestionnaires.

III. Les conditions de travail en forêt

III.1.— DES METIERS DANGEREUX ET PENIBLES

III.1.1.— Les taux de cotisation

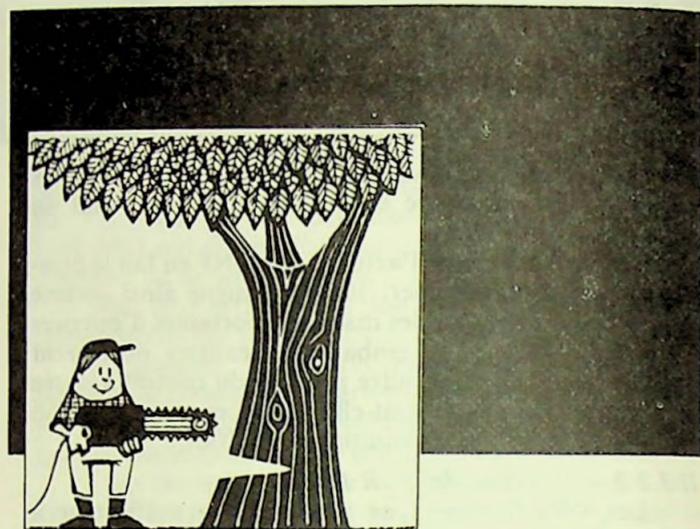
Les métiers forestiers sont parmi les plus dangereux, trois fois plus que dans le bâtiment pour l'indice de gravité. 11 000 accidents pour 58 000 salariés. Le taux des cotisations d'accident du travail est le plus élevé de l'agriculture et parmi les plus chers de l'industrie.

La sylviculture est à 6,40%
Le bûcheronnage 18,00%

(note 7)

Le coût du risque est lui-même un facteur de risque, car il joue un rôle dissuasif à l'égard de l'ensemble des salariés; il incite au travail au noir, non déclaré, à la rémunération en nature, non soumise à cotisation.

(voir annexe 5)



III.1.2.— Les accidents

III.1.2.1.— Un milieu difficile

Les accidents sont d'abord dûs au milieu naturel où se déroule le travail :

- les chutes, dues au sol inégal, recouvert, glissant;
- les branches : chutes, coupures;
- les insectes : piqûres; morsures de serpents;
- l'atmosphère : humide, confinée; les intempéries.

III.1.2.2.— Une mécanisation brutale

Les outils, manuels ou mécaniques, accroissent la productivité apparente, mais aussi la pénibilité,

- fatigue physique, (accidents en fin de journée),
- coupures avec les outils tranchants,
- mais ce sont surtout les tronçonneuses,
 - . vibrations (avec le syndrome de Rainaud, les difficultés de circulation du sang et la main blanche); elles peuvent être réduites avec certains équipements
 - . chauffage et rupture de chaîne
 - . bruit provoquant la surdité (102 à 105 décibels).
- et certains produits chimiques dangereux (2.4.5.T).

III.1.2.3.— Des travailleurs exposés

Les travailleurs aussi :

- l'alcoolisme, fréquent chez certains salariés agricoles,
- le productivisme, renforcé par la rémunération à la tâche (cf. IV.1)
- la faible formation professionnelle, à mettre en relation avec la précarité des emplois et la rareté des qualifications spécialisées (cf. III.3)
- le travail isolé.

III.1.3.— Les équipements de sécurité

Si le milieu de travail est difficilement modifiable, la prévention peut être réalisée par des équipements de sécurité librement expérimentés et choisis par les salariés. Il s'agit des :

- lunettes;
- chaussures et bottes renforcées et anti-dérapantes;
- écouteurs (avec cependant le risque de moins entendre les menaces de chutes d'arbres ou de branches);
- les vêtements «cotte de maille» en nylon indéchirable;
- casques avec visière;
- gants.

La réglementation de normes de sécurité progresse pour les tronçonneuses (chaînes anti-rebond) et les tracteurs forestiers (cabines protégées contre les renversements).

La difficulté majeure provient de la faiblesse de

l'industrie française de la machine à bois, les outils étant importés sans leurs équipements protecteurs. Il n'est pas possible de dire si la fourniture par les salariés eux-mêmes de leur outillage est un frein à l'acquisition de ces équipements; mais ils entretiennent certainement mieux cet outillage, ce qui est un facteur d'économie et de sécurité.

Le bûcheron suisse a l'obligation de porter l'ensemble de ces équipements qui lui donnent l'allure d'un cosmonaute et un haut niveau de sécurité. Il est de la responsabilité de tous de faire progresser cette attitude en France. Elle valorise d'ailleurs le métier, son caractère professionnel.

Au Japon, une heure d'arrêt est prévue après deux heures de travail.

Comment abaisser les normes de bruit du matériel importé ?

III.1.4.— La prévention

• Les actions

Vêtements et équipements, s'ils renforcent la sécurité, peuvent accroître la pénibilité, gêner les gestes. Leur obligation serait problématique. Réglementer de plus en plus le processus de travail a un effet dissuasif; cela diminue la liberté et l'indépendance dans le travail, lui retire l'intérêt et ampute le métier de forestier de cet aspect attrayant. Les stages de formation peuvent être le lieu d'une incitation à les accepter (cf. III.3.4). Voir les émissions de télévision le samedi.

• Les études

L'isolement du régime agricole dans la MSA ne permet pas d'atteindre dans l'étude des risques le niveau de technicité de l'Institut National de Recherche sur la Sécurité. Les comités techniques régionaux de prévention n'ont pas fait la preuve de leur utilité après 7 ans d'exercice.

III.2.— TRAVAILLER AUTREMENT

III.2.1.— La division des tâches

Mais c'est probablement la division du travail forestier qui est la source la plus forte d'insécurité et des accidents du travail, par la spécialisation et la parcellisation.

Le travail forestier est devenu segmenté en une succession d'opérations distinctes réalisées par des personnes différentes. Deux exemples :

• *L'Administration*

Jusqu'en 1970, l'Agent Technique Forestier (cf. I.1.1) ne faisait pas que la garde des forêts; il réalisait aussi de ses mains la sylviculture : entretien de petites pépinières, semis, dégagement de plantation, regarnis;

(Il en a gardé une prime spécifique, mais ne fait plus ces travaux manuels désormais réalisés par des ouvriers sylviculteurs).

Les structures hiérarchiques, quasi-militaires, de l'O.N.F. sont d'ailleurs mises en cause, facteurs de rigidité et de gaspillage. Sa structure pyramidale comporte au moins un échelon technique de trop et mérite de fusionner l'échelon ATF et Technicien, et les deux corps d'ingénieurs (les ITEF ayant désormais un meilleur classement que les IGRF aux concours de recrutement).

• *L'exploitation*

Le bûcheronnage est devenu une suite de travaux distincts : l'éhouppage, l'abattage, l'élagage-écorçage des grumes, le façonnage des houppiers, le débardage, le nettoyage (et brûlage) du parterre de la coupe.

Chacune de ces phases, qui étaient réalisées par les mêmes autrefois, est désormais confiée à des équipes distinctes (par leur niveau de qualification et parfois de nationalité) qui se suivent à plusieurs jours ou semaines d'intervalle.

Encore faut-il condamner le travail solitaire et isolé, qui rend mortels les accidents.

L'intensité du travail, sa monotonie répétitive, sa spécialisation, sont des facteurs d'accident, de fatigue psychologique, nerveuse, physique, de vieillissement prématuré.

La redéfinition de ces processus, allant vers une recomposition, doit les limiter.

III.2.2.— *La «régie»*

La réunification des métiers de sylviculteurs et de bûcherons doit enrichir le contenu de leur travail et avoir des conséquences sur l'emploi en prolongeant sa durée.

C'est ce que propose le SNU-CFDT (note n°8) avec l'extension de la régie complète à l'O.N.F. C'est-à-dire que les ouvriers feraient non seulement la sylviculture, mais aussi l'exploitation. Mais est-ce que ce seront les mêmes ouvriers qui feront ces deux opérations ?

• *Alsace-Moselle*

Cette régie complète est réalisée en Alsace et en Moselle, héritée de l'administration forestière allemande.

Cependant cet exemple doit être relativisé :

— la forêt alsacienne est essentiellement publique,
— elle occupe une surface beaucoup plus importante qu'ailleurs,

— si l'O.N.F. fait réaliser lui-même les deux types de travaux, c'est par des salariés différents et spécialisés, ce qui ne modifie pas la règle générale de la division du travail,

— la sylviculture a la réputation d'être moins exigeante physiquement que l'exploitation, et de permettre le reclassement professionnel des anciens bûcherons fatigués. C'est vrai pour les plantations (seul travail forestier confié à des femmes), la sélection des peuplements, l'entretien des chemins, les aménagements touristiques. Ce n'est pas vérifié pour le reste de la sylviculture aussi exigeante, si ce n'est la différence du mode de rémunération (cf. IV).

• *Extension de la régie*

Les projets politiques d'extension de la régie visent essentiellement l'O.N.F. Ils appellent des précisions.

— L'exploitation des bois par le gestionnaire peut se faire :

- . en embauchant des salariés pour l'effectuer,
- . en passant des marchés d'abattage avec des arti-

sans forestiers ou des entreprises. C'est la régie d'entreprise qui a la préférence du rapport Duroure (page 45, § b). Les bois exploités restent la propriété du propriétaire qui les vend façonnés.

— L'extension doit être généralisée simultanément, car des expériences partielles pourraient conduire à un boycott des ventes de bois façonnés par les acheteurs qui sont actuellement aussi des exploitants forestiers.

— La régie n'apparaît pas comme créatrice d'emplois supplémentaires, car elle opère un simple transfert de la sous-traitance vers l'entreprise elle-même. Mais elle favorise la complémentarité des travaux, elle harmonise leur vie professionnelle (voir III.2.3).

— L'extension de la régie bénéficie d'abord aux gestionnaires. En leur donnant davantage de pouvoir sur la façon de réaliser les coupes en faisant mieux respecter les impératifs de la sylviculture. En permettant de commercialiser des produits exactement quantifiés, alors que la vente sur pied porte sur des estimations de volumes et de qualité.

— Voir sur certains aspects «La Régie» (note n°8), le Rapport Duroure (p. 44-45).

Introduire l'obligation de réaliser l'exploitation par les propriétaires privés les obligerait :

- . à faire l'avance des salaires, et à ne pouvoir vendre qu'après,
- . à financer le stockage des bois récoltés qui ne seraient pas achetés tout de suite. Alors que dans la vente sur pied, les bois continuent à pousser et qu'il n'y a pas d'immobilisation des capitaux engagés.

Cette obligation est rejetée par le Rapport Duroure (page 45). Comment faire pour que le secteur privé soit obligé :

- ou de faire le travail lui-même (particuliers);
- ou de faire appel à une unité de travail où les conditions soient acceptables et non esclavagistes ?

Faut-il conditionner les aides, le financement, les exonérations fiscales, en plus du plan simple de gestion, à ce respect des règles sociales ?

III.2.3.— *La complémentarité des travaux forestiers*

En plus de la perspective de réaliser le bûcheronnage en régie directe, certains échelons de l'O.N.F. ont développé des activités annexes aux travaux forestiers.

• *Travaux annexes*

Ceux-ci permettent de compléter les périodes d'emploi des ouvriers, en leur faisant réaliser le balisage de sentiers de Grande Randonnée, la fabrication de refuges en bois, des pistes sportives, des équipements d'accueil du public (panneaux, sièges, plans). Nécessitant de petits ateliers et un faible investissement, ils assurent un travail aux mortes saisons ou pendant les intempéries. Pépinières, peupliers.

L'O.N.F. a également tenté de mettre à la disposition des communes ses travailleurs ; déneigement, ramassage des ordures, voire mise à la disposition des stations de ski pour les remonte-pente.

La constitution de SIVOM (note n°9) permet peut-être d'éviter le reproche du louage de main d'œuvre.

Mais cette extension d'activité hors de la forêt s'expose aux critiques à l'encontre d'une administration spécialisée qui réalise des activités industrielles ou commerciales.

• *Transformation*

La modification du travail repose sur la diversification des tâches : toutes les phases de la sylviculture et de l'exploitation. Les premières transformations : pâte à

papier, compostage, trituration, scieries. Les utilisations : meubles, ébénisterie, menuiserie, construction.

Mais cette réunification des métiers de la filière bois rencontre l'hostilité des forestiers garantis (cf. 1.2.1) qui souhaitent le maintien de la frontière entre la Forêt et le Bois.

• *La double activité*

Peut-on envisager une double activité systématique, forêt-scieries, forêt-élevage, forêt-agriculture forêt-industrie alimentaire saisonnière forêt-loisirs, chasse, vie sauvage... ?

Quels problèmes ?

Quelles solutions adoptées par les salariés à temps partiel de l'O.N.F. ?

Que font l'hiver ses agents techniques dans les zones de montagne ?

Quel est le risque de cumul ? (cf. 1.2.2.)

III.2.4. — *La démécanisation et la miniaturisation*

L'équipe de Longo Mai suggère que la mécanisation n'est pas irréversible ni plus rentable que le travail manuel et animal si l'on compare tous les éléments.

— Pour l'abattage, les coûts sanitaires (maladie professionnelle, surdité, usure nerveuse), sociaux (accidents), économiques (essence importée) — l'ensemble de ces coûts indirects ou différés sont insuffisamment pris en compte dans l'utilisation de la tronçonneuse. La coopérative Longo Mai réutilise donc la cognée et les moyens manuels.

— Pour le débardage, au lieu des tracteurs forestiers qui défoncent les sols et détruisent les semis, qui appellent l'ouverture de routes et de pistes toujours plus nombreuses, elle propose l'animal de trait (chevaux qui peuvent servir au loisir après).

Elle complète cette redécouverte par la miniaturisation des moyens de transformation du bois (petites scieries à proximité des forêts, ébénisteries), en remplaçant les économies d'échelle par des économies de transport.

Ceci est facilement vérifiable pour une réimplantation des industries de pâte à papier : les importations de pâtes sont très concurrentielles en France car elles proviennent de grosses usines (200 millions de tonnes par an). Les économies qui seraient obtenues par de petites industries rendraient rentables la production nationale : elles impliquent une miniaturisation des machines de fabrication, la réduction des pollutions, une technologie adaptée aux essences (feuillus) qui poussent en France.

Elle est plus aisément et immédiatement applicable pour le bois de feu, le bois de trituration, de petites entreprises d'ameublement (voir, sur les scieries artisanales, Rapport Duroure, p.70).

— Pour l'entretien des pare-feux méditerranéens, les Forestiers Sapeurs sont bien payés (et ils le méritent si on compare leur activité et leur efficacité avec les pompiers volontaires, peu concernés par l'extinction des feux qui remplissent les livrets de caisse d'épargne). Le coût énorme de leur fonctionnement a incité à une forte mécanisation (20 millions dans les Bouches du Rhône). Mais une fois les équipements de protection établis, ne devrait-on pas confier leur entretien périodique à la dent du bétail nomadisant sur les coupures, ou à des agriculteurs locaux à réinstaller ?

III.3. — *LA FORMATION PROFESSIONNELLE*

III.3.1. — *Les grandes filières techniques*

ENGREF - ENITEF - ESB - TSF. Voir Rapport Duroure p.110-111.

III.3.2. — *L'apprentissage*

Il est peu répandu dans les métiers forestiers.

Il permet à des jeunes inadaptés au système scolaire (et réciproquement) de trouver une insertion professionnelle. Mais il y a de nombreux aspects négatifs :

— les longs et fréquents voyages entre le Centre de Formation et d'Apprentissage et le Chantier;

— la division du travail conduit à leur faire exécuter les tâches les moins qualifiées (cf. III.2);

— la plupart des apprentis quittent le métier après leur diplôme.

III.3.3. — *L'enseignement agricole*

Il s'agit d'une filière dominée par l'enseignement privé ou confessionnel. Pour le Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles, deux options :

— Sylviculture,

— Travaux forestiers.

Voir le régime disciplinaire de l'école de Meymac.

III.3.4. — *La formation professionnelle et continue pour adultes*

Chacun de ces circuits est utilisé pour la formation continue. A noter l'intervention des techniciens du CTB pour des journées de formation à la sécurité et à l'entretien des outils. Et les campagnes de sensibilisation de la M.S.A. comme le magazine télévisé «Les pieds sur la terre».

La formation doit permettre d'acquérir la polyvalence nécessaire à un professionnalisme complet (cf. III.2.3), à éviter les intempéries. Elle est nécessaire pour une sylviculture fine qui doit être maintenue pour une gestion intensive contre les bulldozers (note 10 bis).

III.3.5. — *Implantation géographique des écoles*

Une partie des centres de formation est implantée dans des régions à faibles débouchés en matière d'emplois (note n°11).

Le Rapport Duroure propose bien de remédier à cette anomalie géographique en ouvrant des établissements supplémentaires dans les régions utilisatrices. Mais il n'a pas le courage de proposer la fermeture des sections excentrées.

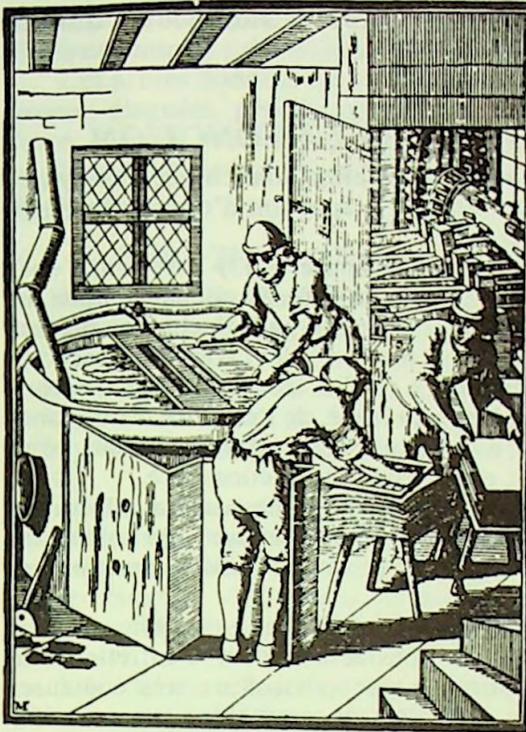
Il faut ajouter que la capacité de formation semble dépasser les offres d'emploi actuelles : plusieurs centaines de bûcherons sortant de formation chaque année ne trouvent pas d'employeurs. Peut-être la formation initiale pourrait-elle leur signaler les possibilités d'autonomie (cf. II.4).

La formation sur place est la plus efficace pour être acceptée par les travailleurs. Les stages MSA d'une journée sont appréciés à ce titre.

III.4. — *LA DEMOCRATISATION*

Un agent technique de l'O.N.F. expose qu'il prend l'avis des ouvriers forestiers sur le travail à effectuer sur une parcelle.

L'extension des activités en régie de l'Office ne peut être acceptée et souhaitée par les Communes, les usagers, les chasseurs, les sociétés de protection de la nature que si



l'Office trouve les moyens d'associer à sa gestion ces interlocuteurs.

Les structures para-militaires de l'O.N.F. doivent évoluer. En commençant par remettre en cause le privilège des emplois réservés aux anciens militaires qui cumulent emploi et pension de retraite. Le silence du Rapport Duroure sur cet aspect de l'O.N.F. est regretté. D'autant qu'il ne coûte rien. Et qu'il doit faire partie du changement.

Des structures régionales et cantonales...

III.5.— ET VIVRE AUTREMENT

Il y a aussi des conditions de vie à changer, — rechercher un domicile fixe, une insertion sociale, une alphabétisation pour les travailleurs immigrés qui choisissent l'assimilation et refusent l'importation temporaire de main d'œuvre.

Des habitudes de consommation :

— produire des biens durables. Un meuble à l'ancienne est un peu plus cher à l'achat, mais il dure un siècle; les fabrications modernes s'effritent après 3 ans d'usage.

— Recyclage des vieux papiers. Intervention des collectivités locales dans les entreprises qui ferment; problèmes de désencrage (et de l'encre contemporaine qui pâlit et s'efface en vieillissant),

— Les papetiers : serons-nous capables d'inventer une technologie de fabrication du papier à partir des essences indigènes ?

(Voir Carrefour 3, Utilisations du Bois)

IV. Les conditions de rémunération

IV.1.— LES TACHERONS

Les métiers de la forêt sont presque exclusivement rémunérés à la tâche ou au rendement. Ce sont les scieurs qui fixent les tarifs (cf. III.3.2.3.).

Cela leur assure un niveau «convenable» (5 000 F par mois en moyenne pour un bûcheron au début de 1982, alors que le SMIC est à 3 000 F) s'ils façonnent 10 stères par jour, ou abattent 30 m³.

Et permet aux productivistes d'obtenir presque le double de cette moyenne (mais au prix d'heures supplémentaires, du travail 6 jours par semaine, des congés jamais pris mais payés). La recherche du rendement entraîne la négligence, y compris lorsque les équipements de sécurité existent de façon complète.

Mais les performances des bûcherons sont dangereuses. Elles pèsent sur les caisses de Sécurité sociale qui servent des pensions d'incapacité, d'invalidité, basées sur les hautes rémunérations de leur vie productiviste.

Les bûcherons indépendants qui veulent travailler moins pour vivre mieux, quitte à consommer moins et à garder leur santé, sont boycottés par les employeurs qui refusent cette attitude.

Ceux qui sont syndiqués sont licenciés ou non réembauchés, ce qui rend le syndicalisme ouvrier aussi héroïque que dans le reste de l'agriculture.

Il faut remarquer que certaines des solutions évoquées (cf. II.4) sont des formes d'emploi payé au travail fait.

Sans volonté de travailler et de vivre autrement, le prix du travail à la tâche détermine le niveau de sécurité (cf. III.1). Mais il crée aussi une liberté dans le travail, le choix des horaires, du volume de travail pris, la décision des stères façonnées. La tendance est pour les anciens à

faire beaucoup d'heures et le maximum de travail sans souci de partager le volume de travail disponible avec les chômeurs.

Il y a des régions où l'absence de barèmes minima et de conventions collectives de travail permet aux scieurs de fixer seuls les prix pour les bûcherons. Le paiement à la tâche doit être considéré comme immoral : il doit être interdit dans ces régions jusqu'à la conclusion de conventions et de tarifs minima fixés annuellement. C'est conforme au Rapport Auroux sur les nouveaux droits des travailleurs qui privilégie la négociation sur la réglementation.

La rémunération à la tâche est un mode archaïque. Quelle transition ? Quelle mesure de la valeur du travail ? Comment éviter le poids de la maîtrise que supporte l'industrie ? Comment intéresser et impliquer les travailleurs à leur production ? Quelle responsabilité ?

IV.2.— LES SALAIRES MINIMA

Les emplois payés au temps (à l'heure de travail effectuée) sont beaucoup plus bas, ils permettent rarement de dépasser le SMIC qui rémunère les manœuvres agricoles.

Ils correspondent peut-être davantage à la sylviculture qu'à l'exploitation.

La difficulté de l'évaluation du travail fait (sa qualité, son rendement, son contrôle) est l'un des freins à leur revalorisation.

Il y a également l'idée que les ouvriers forestiers les plus capables sont bûcherons, d'où un déclassement des rémunérations des sylviculteurs.

Enfin, ces «bas» salaires, rapprochés des revenus agricoles, ne sont peut-être pas si modestes ? Surtout complétés par les prestations sociales et familiales financées par des charges importantes (revenus indirects) — voir V.3. ci-dessous.

IV.3.— LES PRIMES

Enfin les salaires sont la partie visible de la rémunération. Celle-ci est parfois composée :

- d'avantages en nature (fourniture de bois), archaïsme correspondant aux anciennes rémunérations très basses;
- des prestations sociales (et des cotisations sociales),
- de primes et remboursements de frais liés à des particularismes locaux, des usages, l'arbitraire ou le paternalisme d'un employeur.

• La prime de panier

Au cours des Etats-Généraux préparatoires de Dijon (2 février 1982), les ouvriers forestiers ont souligné que la prime de panier qui leur est versée (1h30 de salaire) par jour de travail n'est pas payée pendant les congés. Ils souhaitent qu'elle fasse partie du salaire (Annexe 3).

Cette revendication est due à ce que le salaire lui-même est proche du SMIC.

IV.4.— LES INTEMPERIES

Les intempéries et la morte saison sont les fléaux des métiers forestiers, sources de dangers et de pénibilité, cause de précarité et de chômage.

Faut-il les indemniser lorsque le travail ne peut être effectué ?

Solution coûteuse et ruineuse, alors que des travaux annexes existent (cf. III.2.3.).

IV.5.— REMUNERER LA FONCTION

Devant cette diversification anarchique, les syndicats essaient de valoriser la fonction d'ouvrier forestier plutôt que son travail.

La thèse du SN-CGT (note n°13) part d'une survalorisation du rôle social de la forêt, conçue comme un bien d'utilité publique. Ceux qui participent à sa protection, son entretien et sa mise en valeur sont donc associés à une mission de service public. Ils ont droit à la reconnaissance de ce rôle permanent, de l'exercice d'une fonction publique, et à un statut public : d'agent public, voire d'ouvrier d'Etat ou, mieux, de fonctionnaire.

Dans cette optique, ce n'est pas un travail qui est rémunéré, mais une fonction indépendante du volume du travail. Tous les ouvriers forestiers doivent devenir permanents.

Cette conception volontariste et estimable

— tend à renchérir considérablement l'entretien des forêts, elle aboutirait à une sylviculture très coûteuse, peut-être de luxe, difficilement assumable par une société en crise;

— ne pourrait s'appliquer qu'aux forêts publiques; elle désolidariserait les ouvriers d'Etat ou des collectivités des ouvriers des entreprises et propriétaires privés (mais la CGT est logique car elle préconise la nationalisation de la gestion et si possible de la propriété forestière);

— les 600 harkis des chantiers méditerranéens du Ministère de l'Agriculture sont déjà dans cette situation. Leur productivité est de 30% de celle des ouvriers du service ordinaire.

V.— Créer des emplois en forêt

V.1.— LES EMPLOIS ACTUELS

Le nombre d'emplois assurés par la forêt fait l'objet d'évaluations fantaisistes (voir la brochure «Les métiers de la Forêt et du Bois», qui en annonce 600 000 sans détail) (note 11).

V.1.1.— Les emplois salariés

Les statistiques de la MSA (note 7) fournissent un nombre précis de salariés. Son décompte en moyenne trimestrielle sous-estime certes le phénomène des temps partiels, mais en même temps il permet de comptabiliser des postes de travail (en 1979) :

Sylviculture (dont ONF)	11 791	
Gemmage	2 461	
Exploitation de bois	24 392	
Scieries fixes	19 985	
Personnel de bureau	1 962	60 991
Gardes-chasse, gardes-pêche	3 815	
(Jardiniers) gardes-forestiers	28 973	
Jardins, paysagistes, reboisement	26 975	59 763
Outre Mer (?), hors MSA	2 000	
Alsace et Moselle (?)	4 000	
Fonctionnaires ONF (1981)	7 600	
Organismes et administrations	1 000	14 600
		134 954

[Source : Mouton (note 3bis) page 16. Voir Annexe 6. Statistiques MSA (note 7)].

V.1.2.— L'économie

non marchande

A ces statistiques, il faut ajouter :

— Les exploitants agricoles et petits propriétaires forestiers qui travaillent à leur compte, souvent pour leur propre consommation (voir «La Forêt Paysanne», note 15).

— Le travail clandestin non déclaré (mais s'il était mis à jour, il n'augmenterait pas beaucoup le nombre d'employés car c'est un sur-travail ou un cumul).

V.2.— LES BESOINS DE LA FORÊT

Des taillis sont trop âgés. Ils attendent des interventions massives rapides pour être sauvés.

Poser l'hypothèse d'une gestion plus intensive de la forêt. (cf Rapport Duroure, p.31-32 : mener une sylviculture plus dynamique orientée vers la production de bois d'œuvre).

La concurrence des importations étrangères :

— Les pays développés producteurs (Scandinavie, Amérique du Nord),

— Les pays non développés : déforestation des bois tropicaux, exploitations minières sans reconstitution des peuplements.

V.2bis.— ET LES ARBRES ?

Les besoins en matière première ligneuse ne doivent pas être supportés par la seule forêt.

Il faut s'occuper des arbres d'alignement : le long des routes nationales et secondaires, des chemins, sur les délaissés routiers, les friches (Direction Départementale

de l'Équipement) ; des voies navigables et des rivières (Environnement) ; des bordures des voies ferrées.

Ces arbres donnent un excellent bois d'œuvre, leurs grumes élaguées périodiquement permettent le tranchage, elles ont peu de tension car ils poussent isolément. Le platane doit devenir l'équivalent du hêtre pour le tranchage.

V.3.— LES FINANCEMENTS POSSIBLES

Dans l'amélioration des peuplements pauvres, qui financera le reboisement des friches ? Solution :

— Péréquation ?

— Nationaliser la gestion ?

— Imposer un salaire de base unique, et subventionner en fonction des insuffisances des possibilités de financement ?

Une expérience dans l'Aude est rapportée par Longo Maï : la formation au bûcheronnage des jeunes chômeurs peut mobiliser des ressources inexploitées, opérer la conversion de vieux taillis en futaie. Il y a un accord des gros propriétaires pour sa réalisation aux moindres frais.

Les 3 types de forêt ont des capacités différentes de financement (note 16).

— Autofinancement : la forêt domaniale (1,7 millions d'hectares) assure son autofinancement. La forêt communale (2,4 millions d'hectares) l'assure également lorsqu'elle est déjà productive ; plus difficilement dans les régions où l'héritage est moins assuré, où la forêt n'est pas considérée comme une ressource.

— Des financements rapides : mais la forêt privée de petite dimension n'a pas de financement immédiat alors que les premières coupes d'éclaircie sont non rentables d'un point de vue monétaire.

Elles peuvent être réalisées dans une économie non marchande, si le travail est payé par le produit en nature de ces premières coupes pour l'auto-consommation. Ou utilisée par des industries locales.

Cette solution d'urgence implique une main d'œuvre faisant les 35 heures payées au SMIC. Car faut-il continuer avec 16 millions de salariés conservant leur situation, et supportant l'inactivité de 2 millions de chômeurs dont beaucoup ont compris que le nouveau gouvernement ne parviendra pas à effacer le chômage ?

La commercialisation du bois de feu peut être rapide dans les régions habitées. Elle assure une rentabilité immédiate à cette activité potentielle.

Cette utilisation énergétique est relativisée et contestée (note 18).

La miniaturisation des industries transformatrices (III.2.4.) peut assurer le débouché des récoltes de l'étape suivante (coupes d'amélioration).



V.4.— QUELS HOMMES, QUELLE ÉCONOMIE POUR LA FORÊT ?

V.4.1.— Le modèle ONF ?

La situation actuelle établit d'une part un Etablissement public énorme et puissant, l'ONF. Il monopolise les moyens et les personnels techniques disponibles : ils dominent par leur nombre, leur haut niveau de formation et de rémunération. C'est surtout vrai pour les fonctionnaires dont les traitements sont améliorés par des primes maisons très hiérarchisées, et par les moyens dont ils disposent (véhicule, logements, bureaux).

C'est aussi vrai pour ses ouvriers forestiers (II.2.2bis) qui ont des conditions d'emploi plus favorables que ceux du privé, des droits syndicaux développés uniques dans la profession agricole (Délégués du personnel, Délégués syndicaux, Comité d'entreprise, Comités d'hygiène et de sécurité).

En ne remettant pas en cause cette puissance, le rapport Duroure (note 17) veut conserver son efficacité puisque c'est l'une des seules institutions forestière qui donne satisfaction.

Partant de ce bilan, on peut proposer l'accroissement de ses activités : réunifier autour de lui les missions forestières (note 19), étendre la «régie d'exploitation» (III.2.2.), étendre sa gestion à une partie de la forêt privée.

C'est sûrement efficace. Encore. Mais cela dévitalisera définitivement la forêt marginale.

Cela consacrera son monopole.

Il faut une bonne dose de démocratisation de ses structures, d'ouverture aux usagers de sa gestion, d'auto-gestion par ses personnels et pas seulement par des syndicats professionnels, pour ne pas obtenir un Etat ONF comme il y a un Etat EDF.

Avec le monopole de la forêt et du bois. Des options étatiques et centralisées (Annexe 2).

Quelle sera la dose de régionalisation qui subsisterait dans cette option unique ?

Quelle planification locale en face d'options nationales, comment faire valoir un développement autocentré, des plans alter régionaux ? Les citoyens ont besoin de plus de garantie que celle, appréciable, d'un syndicalisme écologiste et autogestionnaire.

Quels moyens de prévention de la sclérose des structures étatiques du fonctionnarisme ? Eviter que le futur ONF ne devienne une super-administration genre EDF avec des options centralisées et totalitaires (voir le tout-nucléaire).

V.4.2.— L'ouvrier solitaire

A l'opposé, la tendance des propriétaires privés à faire des plans simples de gestion pour un seul ouvrier sur plusieurs années (le jardinier des riches) est dangereuse pour la sécurité (accidents aggravés par la lenteur des secours, - cf.III.1.2.3.).

V.4.3.— La forêt à ceux qui y habitent

La forêt est imposée aux populations rurales. C'est à elles que les emplois doivent être destinés pour qu'elles en vivent.

Quel avenir pour les immigrés qui constituent la moitié des 54 000 bûcherons ?

Y aura-t-il un marché commun du bois et une protection de la sylviculture européenne ? La crise et la pénurie mondiale du bois sont proches.

Quelle association des populations qui ne soit pas un bavardage poujadiste ni un clientélisme des notables locaux ? (voir Carrefour 1. Forêt et Pouvoirs) (note 20).

Notes et Références

• **Note 1** : Parcs régionaux : «Quelle politique pour les espaces naturels ?», L. Thiébaud in *Germinal*, février 1982, p.12, note 5.

• **Note 2** : Parcs nationaux : «Contrat type des agents contractuels des établissements publics chargés des parcs nationaux», approbation du Ministère de l'Environnement, Journal Officiel (10269 NC à 10272, 26 nov. 1980).

• **Note 3** : Les bûcherons bénéficient de conventions collectives étendues dans les 55 départements suivants : Ain, Aisne, Allier, Alpes Maritimes, Ardèche, Ardennes, Aube, Aude, Calvados, Charente-Maritime, Cher, Côte-d'Or, Corrèze, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Gironde, Indre, Indre et Loire, Isère, Jura, Landes, Loir et Cher, Loire Atlantique, Loiret, Lot et Garonne, Manche, Maine et Loire, Haute Marne, Mayenne, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas de Calais, Bas Rhin, Haut Rhin, Rhône, Savoie, Haute Savoie, Haute Saône, Saône et Loire, Sarthe, Seine Maritime, Somme, Territoire de Belfort, Vendée, Haute Vienne, Vosges, Yonne.

Sources : voir

— Dictionnaire Permanent Rural, pages conventions 24 à 26, 27 à 28, 29 à 36, 38 ;

— Bilan de la couverture conventionnelle en agriculture. Ministère de l'Agriculture, DAS/4. 15 septembre 1981. Secteur 16 (exploitation), 14 (sylviculture).

— L. Jouve «Le personnel ouvrier de l'O.N.F.», janvier 1982, ONF.

• **Note 4** : Pépiniéristes. 54 départements.

Sources : voir

— Dictionnaire Permanent Rural, page 38 du Chapitre Conventions.

— Bilan, secteur 5, pépiniéristes ; secteur 3, horticulteurs, secteur 19, entreprises de reboisement.

• **Note 5** : C.R.P.F. Centres Régionaux de la Propriété Forestière. Etablissements publics. Association Nationale des C.R.P.F., 34 rue Hamelin, 75016 Paris.

• **Note 6** : Fédération Nationale des Syndicats des propriétaires forestiers sylviculteurs, 6 rue La Trémaille, 75008 Paris.

• **Note 7** : L'assurance accident du travail «Travaux Forestiers» secteur 3.

— Code 310. Sylviculture à l'exclusion des pépinières et personnel de l'ONF 6,4%

— Code 320. Gemmage 4,0%

— Code 330. Exploitations de bois proprement dites 18,0%

— Code 340. Scieries fixes 9,6%

— Code 0220.DOM. Abattage et coupe de bois en forêt, y compris l'ONF 6,7%

— Code 0220. Fabrication du charbon de bois 6,7%

Sources :

— Annexe 5, Journal Officiel, Sénat n°215 du 3 avril 1982, page 881.

— C.C.M.S.A. «Accidents du travail et maladies professionnelles des salariés agricoles», statistiques annuelles.

— B. Mouton (note 3bis), pages 81-93 : le problème des accidents du travail.

• **Note 8** : SNU-CFDT. Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel «La Régie.

réflexions et propositions». Supplément au n°97 d'Unité Forestière. 9 pages.

• **Note 9** : SIVOM. Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

• **Note 10** : Duplat (P.). «Une gestion plus intensive de la forêt par des travailleurs plus qualifiés» in *Germinal* n°26 (février 1982), p.7,8 ; «Faut-il réinventer le maître sylviculteur ?» de J. Heim ; lettre de lecteur in *Revue Forestière française*, janvier 1973, p.77/78.

• **Note 11** : Les implantations géographiques des écoles. Voir les deux dépliant «Jeunes...», «Adultes...» édités par la Direction des Forêts, 1ter avenue de Lowendal, 75007 Paris, tél. 555.95.50. ; et la brochure *Les métiers de la Forêt et du Bois* édition annuelle.

• **Note 12** : Riedacker A. *D'autres technologies industrielles* in «Germinal» n°26 (février 1982), page 14.

• **Note 13** : SN-CGT, Syndicat National CGT des personnels des services forestiers, piscicoles, synégétiques, et organismes similaires. B.P. 167, 75564 Paris Cedex 12. Sur les ouvriers forestiers du seul ONF, n°297, de février 1982, du *Réveil Agricole et Forestier*.

• **Note 14** : Les emplois salariés.

Sources : Idem note 3. Année 1978, nombre trimestriel moyen de salariés.

• **Note 15** : «La forêt paysanne», fiche 18 du *Dossier sur la forêt française*, supplément au *Bulletin d'information du Ministère de l'Agriculture*.

• **Note 16** : Superficie de la forêt métropolitaine : 14 939 564 hectares boisés (26% du territoire), dont :

— Surfaces boisées hors forêts 1 179 928

— Peupleraies 249 989

— Domanial 1 707 151

— Affectés aux services d'Etat 18 157

— Sous contrats 7 499

— Communales ou sectionnelles 2 412 197

— Etablissements publics 58 262

— Départementales 20 977

Soit 4 224 243 ha gérés par l'ONF

— Privées non soumises au régime forestier 9 385 403

Source : L. Pérignon. «La forêt française» in *Regard sur les Services du Ministère de l'Agriculture*, p. 31 à 44 (F.S.A.M.A.).

• **Note 17** : Rapport Duroure «Propositions pour une politique globale Forêt-bois». Roger Duroure, Parlementaire en mission auprès du Premier Ministre. Mars 1982. 139 pages. Résumé dans *Le Monde* (4/5 avril 1982, p. 13).

L'emploi dans le rapport Duroure :

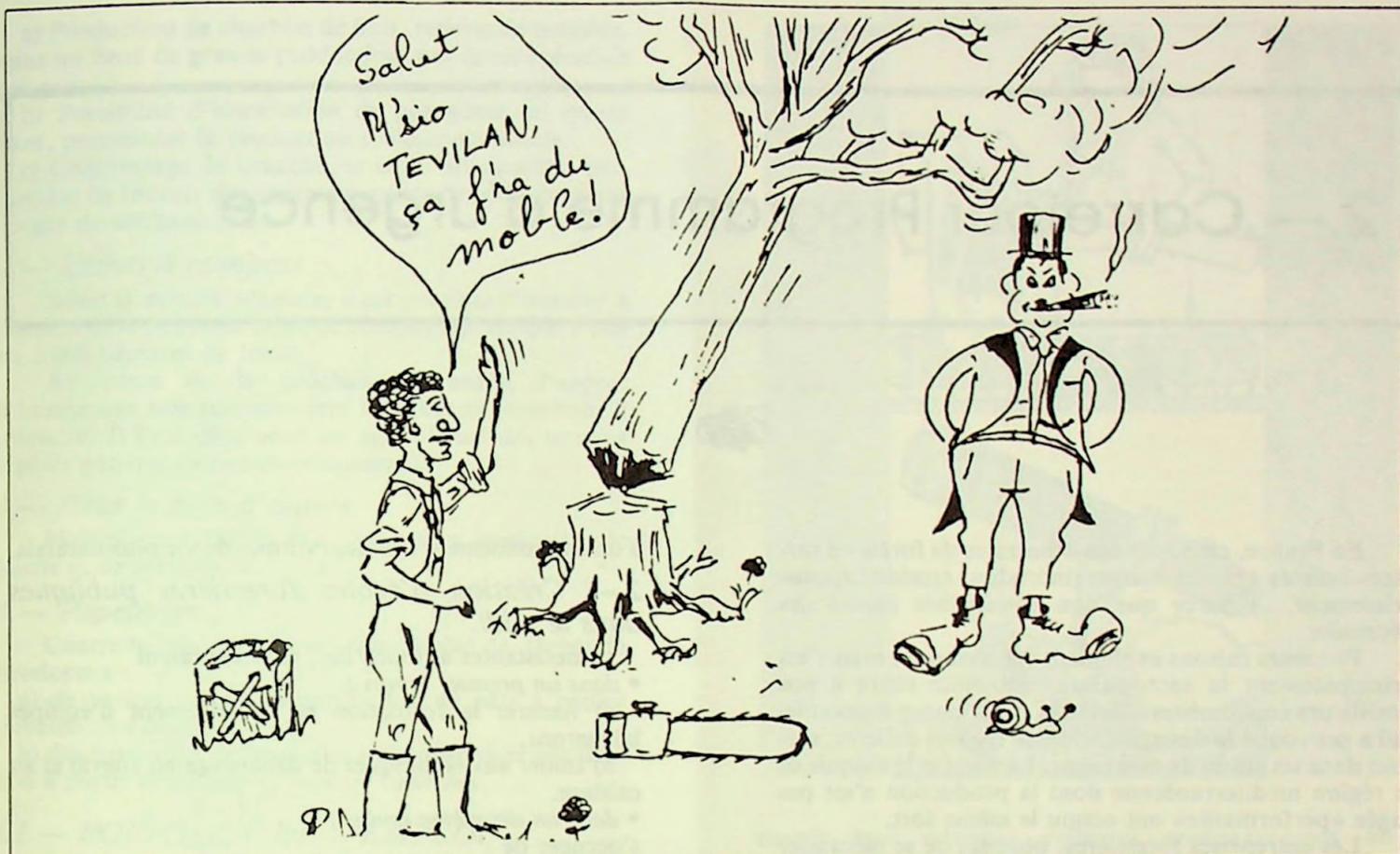
— Page 9 et 140 : Ensemble de la filière bois, forêt comprise, environ 650 000 emplois (plus de 600 000 page 86).

— Page 28 : (ONF) recrutement d'équipes d'ouvriers étoffées et correctement équipées (c'est le cas de le dire). Gestion dynamique du personnel.

— Page 29 : (harkis) 600. (forestiers sapeurs) 504.

— Page 31 : formation des (gestionnaires) de la forêt : compléter la biologie par l'économie. Fusion des corps de techniciens.

— Page 37 : Corse : recrutement de 40 agents pastoralis-



tes en 5 ans.

— Page 68 : Emplois suscités par la transformation de 1 000 tonnes de bois.

— Page 72 : La formation des hommes de scieries.

— Page 73 : Transformation mécanique du bois. 48 000 entreprises avec 230 000 salariés, dont 5 300 pour le contreplaqué et 83 000 pour le meuble (p.78).

— Page 84 : Récolte de gemme, 300 gemmeurs, (différent du chiffre 1978 de la MSA, voir V.I.I.).

— Page 86-87 : La recherche française sur la forêt, le bois et le papier emploie 300 chercheurs.

— Page 87 : Personnels des CRPF plus Syndicats et Coopératives de propriétaires, chambres d'agriculture : 200 agents pour le développement et la vulgarisation.

— Page 92 : La main d'œuvre en Guyane est rare et chère, et peu productive.

— Page 94 : Créer des emplois en Guyane.

— Page 97 : 20 ingénieurs des Eaux et Forêts d'Outre Mer.

— Page 106 : Les besoins supplémentaires en hommes :

. Recherche (page 87)		
forêt, 60 en 5 ans,		
(page 108)bois, 90 en 5 ans		60
. CRPF.		
Techniciens : 500 dans 5 ans,		
puis	1 000 dans	10 ans
Ingénieurs : 75	125	
Administratifs : 80	100	1 225
	(120 actuellement)	
. Organismes de gestion		
privée		
Techniciens	250	
Ingénieurs	60	
Agents d'encadrement	2 000	
Administratifs	160	2 470
. Gestion du régime forestier		
Techniciens	130	
Ingénieurs	60	

Agents techniques	430	
Administratifs	70	690
. Encadrement de l'industrie		
Techniciens(200)	
Ingénieurs	(200)	
. Les ouvriers		
(forêt + industrie)		
Ruraux (forêt ?)	25 000	
Autres (industrie ?)	(25 000)	
Total filière forêt-bois	54 935	25 000
Total emplois Forêt		29 445

— Page 110/112 : adapter les formations actuelles.

— Pages 135/138 : Impact sur l'emploi : création de 50 000 à 60 000.

• *Note 18* : «Le bois source d'énergie» dépliant sur les limites du bois de feu. Diffusion du Ministre de l'Agriculture, Mission de l'Energie, 3 rue Barbey de Jouy, 75700 Paris.

Voir «Communes Forestières» n°1 (1982), dossier «Le bois de chauffage» p.11 à 22.

Thèse reprise par le Rapport Duroure (p. 67/68), qui l'évalue en emplois (mais en emplois dans la transformation et pas dans la production ?). Mais contestée dans le dossier «Energies douces, l'imagination verrouillée» (*Tribune Socialiste* n°28, décembre 1981, p. 16 à 27).

• *Note 19* : Les missions forestières.

Plaquette «SOS, forêt française. Un projet destructeur. La CFDT accuse». SNUPFEN-CFDT, page 8 : pour un projet de loi créant une administration des forêts et de la protection des espaces naturels.

Voir aussi «Une politique de la forêt» (*TS* n°28, p.23/24, A. Riedacker).

• *Note 20* : «Mont d'Or, le dossier», PSU, 1 rue du Bastion, 25300 Pontarlier.

2.— Carrefour Programme d'urgence



En France, cinq millions d'hectares de forêts ou surfaces boisées sont en danger (incendies, érosion, appauvrissement,...) parce que non entretenues depuis des décennies.

Plusieurs raisons expliquent cet abandon, mais c'est principalement la sacro-sainte rentabilité chère à nos «meilleurs économistes», apôtres de la macro-économie, qui a provoqué la désertification de régions entières, surtout dans les zones de montagne. La forêt et le maquis de la région méditerranéenne dont la production n'est pas jugée «performante» ont connu le même sort.

Les entreprises forestières, obligées de se mécaniser à outrance pour tenir sur le «marché» sont incapables d'exploiter de très belles forêts qui sont situées sur de fortes pentes et à l'écart des grandes pistes. Même problème pour les zones très humides, voir marécageuses où le débardage n'est possible que grâce à la traction animale (chevaux, mulets).

Cette politique forestière à court terme a entraîné de lourdes factures pour la collectivité nationale : Luites contre les incendies (voir prix des canadiers, plans ORSEC, bois perdus...) glissements de terrains, érosion, avalanches, inondations.

Pas ou peu de créations d'emplois alors que de nombreux jeunes se trouvent dans une oisiveté forcée (coût social énorme).

Une nouvelle orientation doit se baser sur les notions de patrimoine collectif, de rentabilité à très long terme — une belle forêt pousse en cent ans !

Propositions pour un programme d'action dans le domaine forestier

I.— PREMIER PROGRAMME (défensif immédiat) D'ENTRETIEN FORESTIER, RÉALISATIONS URGENTES

1.— Nettoyage

Constitution d'équipes de jeunes sapeurs bûcherons (voir Annexe). Comme l'ont signalé maintes études autorisées (B.I.T.) il est parfois plus judicieux de faire nettoyer et d'exploiter la forêt avec des équipes munies d'outils traditionnels (haches, loubes, machettes) et un débardage par traction animale et cablage. Cette méthode, d'autre part, répond le mieux aux tendances actuelles de beaucoup de jeunes désireux de se réadapter

à un environnement et à des rythmes de vie plus naturels.

2.— Création d'écoles forestières publiques dans le midi.

Inexistantes aujourd'hui, elles devraient

• dans un premier temps :

a) Assurer la formation et le lancement d'équipes bûcherons,

b) Initier aux techniques de débardage au cheval et au cablage.

• dans un deuxième temps :

s'occuper de :

a) forages, captations, constitution de réserves d'eau. La forêt française est une de nos premières réserves naturelles en eau. La captation des sources existantes, le forage de nouvelles sources et la construction de grandes réserves d'eau vont, dans la prochaine décennie, devenir une des priorités écologiques nationales.

b) Réfection des chemins forestiers existants, traçage de nouveaux accès.

c) Diversification des espèces et plantation de résineux espacés. Ainsi, moindres risques de flambées brutales, moindre acidification des sols et possibilité de pâturages sous futaie.

d) Aménagement de cultures en clairières selon :

— la carte des vents,

— les érosions repérables,

— la nature des sols.

Surtout : prairies et plantations de fruitiers (noyers, amandiers, châtaigniers, etc...) Plantation d'arbres mellifères.

e) Apiculture.

3.— Incitation culturelle et administrative

Développer des modèles d'identification auprès des jeunes à travers les médias, autres que le footballeur, le chanteur pop, les champions en tout genre... Présentation de films de telles équipes au travail dans les ANPE, centres de jeunes, et pourquoi pas dans les écoles forestières.

4.— Commission permanente interministérielle

Avec le commissariat aux catastrophes nouvelles, les ministères de la solidarité nationale (priorité de l'embauche de jeunes en difficulté), de l'environnement et de la forêt, en concertation avec les syndicats et les associations intéressés.

II.— INCITATION A LA CRÉATION DE PETITES UNITÉS DE TRANSFORMATION

1.— Bois de chauffage

a) Production de charbon de bois, redevenue rentable, dans les lieux de grande production, par la récupération des gaz.

b) Possibilité d'installation de gazogènes en postes fixes, permettant la production d'électricité locale.

c) Compostage de branchages et de broussailles, permettant de fournir des engrais naturels (humus) et même du gaz de méthanisation.

2.— Usines à compost

Selon la densité végétale, il est possible d'installer à bas prix de revient une usine de compostage chaque 1 000 ou 2 000 hectares de forêt.

Au cours de la prochaine décennie, l'apport d'humus aux sols agricoles sera le problème prioritaire à résoudre. Il l'est déjà pour les agriculteurs des terrains réputés pauvres (moyenne montagne).

3.— Pour le bois d'œuvre

Multiplier, à faible coût, les petites entreprises de scierie et de menuiserie.

4.— Papeteries

Contre la tendance actuelle, ou à côté de, tâcher de développer :

a) de petites unités de production de pâte à papier (échelon cantonal),

b) des études sur de nouvelles technologies de pâtifica-tion à partir de toutes les espèces ligneuses.

III.— POLITIQUE DE L'EMPLOI

1.— On doit envisager que de nombreux jeunes travail-leurs éprouveront un intérêt soutenu pour ce travail de nettoyage et d'aménagement de la forêt, s'y perfection-neront et accéderont rapidement à la fonction de *moniteur-éducateur itinérant* (pour la formation d'autres équipes de 15).

2.— D'autres, plutôt soucieux de se fixer dans une entreprise locale pourront opter pour :

a) les forages, captations et canalisations, aménage-ment des eaux, avec toutes les spécialisations techniques qu'un tel programme comporte.

b) la mise en culture des clairières pare-feux, avec plan-tation de fruitiers ou d'espèces diverses, ou même l'éle-vage sur les pâturages créés.

3.— Dans une seconde phase, celle de l'exploitation rationnelle des forêts et de la transformation «petite-industrielle» du bois, les jeunes travailleurs pourront encore choisir une profession parmi un large éventail d'activités :

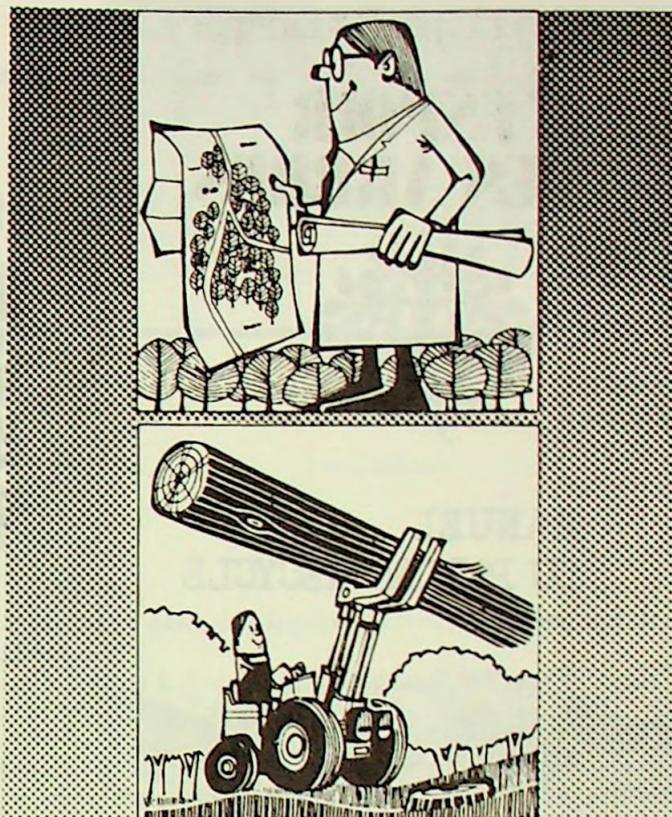
- Fabrication du charbon de bois,
- Installation et utilisation des gazogènes,
- Méthanisation des déchets et broussailles,
- Fabrication de compost à usage agricole,
- Scierie, menuiserie, fabrication de pâte à papier.

IV.— PROGRAMME OPTIMAL

1.— Il y a aujourd'hui sur le domaine forestier natio-nal un homme pour 800 hectares. Pour une surveil-lance et une exploitation optimale de ce domaine, il faudrait *deux hommes pour 100 hectares...* Soit, pour les 4 millions d'hectares en danger, 100 000 emplois. L'importance de ces nombres suppose un projet de repeuplement à long terme, impensable hors d'une *volonté politique* de rééquilibrage des forces productives et des grands objectifs natio-naux.

2.— Problèmes fonciers

a) Si cette proposition de constitution d'équipes



devait être retenue, celles-ci aménageraient en priorité les domaines forestiers de l'Etat et des com-munes, travaux financés directement par les sub-ventions européennes, étatiques, interministérielles et régionales.

b) Domaines privés :

— Les domaines forestiers privés peuvent être amé-nagés par les mêmes équipes, selon les mêmes tarifs à la charge du propriétaire. Pour toutes les sur-faces ainsi aménagées (sous bois pâturables, plan-tations diverses, prairies, etc...) et pour toutes les activités de transformation possibles, des contrats ou des baux à long terme devront être établis entre le propriétaire et une institution locale d'arbitrage.

— Au cas où les propriétaires de domaines fores-tiers refuseraient ce programme, ils se verraient taxés d'une amende équivalente par exemple au coût du chantier. Ce serait sur dix ans, laps de temps moyen de deux cycles de repousse, une amende de 360 F par an et par hectare.

• Remarques :

Puisqu'une majeure partie de la forêt française, située sur des versants inaccessibles aux entreprises méca-nisées («coupes non rentables»), est actuellement grave-ment menacée de dégénérescence et d'abandon, notre proposition de confier ces domaines à des équipes bûche-rons «traditionnels» doit être prise en considération, parce qu'il n'y en a pas d'autre.

Le prix de chaque emploi créé (salaire de 3 300 F mensuel) est de 67 000 F.

Dans nos chiffres, nous avons volontairement maximalisé le coût de la création d'emplois (semaine de 35 heures..) et d'autre part, il n'est tenu aucun compte des rentrées possibles grâce à la vente du bois et aux dif-férentes activités qui s'y greffent (charbon de bois, com-post,...).

Il est souhaitable en priorité que la mise en applica-tion de cette nouvelle politique ait lieu dans les commu-nes de montagne les plus pauvres, celles dont le domaine forestier représente souvent l'unique ressource.

2.— Carrefour Programme d'urgence



En France, cinq millions d'hectares de forêts ou surfaces boisées sont en danger (incendies, érosion, appauvrissement,...) parce que non entretenues depuis des décennies.

Plusieurs raisons expliquent cet abandon, mais c'est principalement la sacro-sainte rentabilité chère à nos «meilleurs économistes», apôtres de la macro-économie, qui a provoqué la désertification de régions entières, surtout dans les zones de montagne. La forêt et le maquis de la région méditerranéenne dont la production n'est pas jugée «performante» ont connu le même sort.

Les entreprises forestières, obligées de se mécaniser à outrance pour tenir sur le «marché» sont incapables d'exploiter de très belles forêts qui sont situées sur de fortes pentes et à l'écart des grandes pistes. Même problème pour les zones très humides, voir marécageuses où le débardage n'est possible que grâce à la traction animale (chevaux, mulets).

Cette politique forestière à court terme a entraîné de lourdes factures pour la collectivité nationale : Lutttes contre les incendies (voir prix des canadiers, plans ORSEC, bois perdus...) glissements de terrains, érosion, avalanches, inondations.

Pas ou peu de créations d'emplois alors que de nombreux jeunes se trouvent dans une oisiveté forcée (coût social énorme).

Une nouvelle orientation doit se baser sur les notions de patrimoine collectif, de rentabilité à très long terme — une belle forêt pousse en cent ans !

Propositions pour un programme d'action dans le domaine forestier

I.— PREMIER PROGRAMME (défensif immédiat)

D'ENTRETIEN FORESTIER, RÉALISATIONS URGENTES

1.— Nettoyage

Constitution d'équipes de jeunes sapeurs bûcherons (voir Annexe). Comme l'ont signalé maintes études autorisées (B.I.T.) il est parfois plus judicieux de faire nettoyer et d'exploiter la forêt avec des équipes munies d'outils traditionnels (haches, loubes, machettes) et un débardage par traction animale et cablage. Cette méthode, d'autre part, répond le mieux aux tendances actuelles de beaucoup de jeunes désireux de se réadapter

à un environnement et à des rythmes de vie plus naturels.

2.— Création d'écoles forestières publiques dans le midi.

Inexistantes aujourd'hui, elles devraient

• dans un premier temps :

a) Assurer la formation et le lancement d'équipes bûcherons,

b) Initier aux techniques de débardage au cheval et au cablage.

• dans un deuxième temps :

s'occuper de :

a) forages, captations, constitution de réserves d'eau. La forêt française est une de nos premières réserves naturelles en eau. La captation des sources existantes, le forage de nouvelles sources et la construction de grandes réserves d'eau vont, dans la prochaine décennie, devenir une des priorités écologiques nationales.

b) Réfection des chemins forestiers existants, traçage de nouveaux accès.

c) Diversification des espèces et plantation de résineux espacés. Ainsi, moindres risques de flambées brutales, moindre acidification des sols et possibilité de pâturages sous futaie.

d) Aménagement de cultures en clairières selon :

- la carte des vents,
- les érosions repérables,
- la nature des sols.

Surtout : prairies et plantations de fruitiers (noyers, amandiers, châtaigniers, etc...) Plantation d'arbres mellifères.

e) Apiculture.

3.— Incitation culturelle et administrative

Développer des modèles d'identification auprès des jeunes à travers les médias, autres que le footballeur, le chanteur pop, les champions en tout genre... Présentation de films de telles équipes au travail dans les ANPE, centres de jeunes, et pourquoi pas dans les écoles forestières.

4.— Commission permanente interministérielle

Avec le commissariat aux catastrophes nouvelles, les ministères de la solidarité nationale (priorité de l'embauche de jeunes en difficulté), de l'environnement et de la forêt, en concertation avec les syndicats et les associations intéressés.

II.— INCITATION A LA CRÉATION DE PETITES UNITÉS DE TRANSFORMATION

1.— Bois de chauffage

a) Production de charbon de bois, redevenue rentable, dans les lieux de grande production, par la récupération des gaz.

b) Possibilité d'installation de gazogènes en postes fixes, permettant la production d'électricité locale.

c) Compostage de branchages et de broussailles, permettant de fournir des engrais naturels (humus) et même du gaz de méthanisation.

2.— Usines à compost

Selon la densité végétale, il est possible d'installer à bas prix de revient une usine de compostage chaque 1 000 ou 2 000 hectares de forêt.

Au cours de la prochaine décennie, l'apport d'humus aux sols agricoles sera le problème prioritaire à résoudre. Il l'est déjà pour les agriculteurs des terrains réputés pauvres (moyenne montagne).

3.— Pour le bois d'œuvre

Multiplier, à faible coût, les petites entreprises de scierie et de menuiserie.

4.— Papeteries

Contre la tendance actuelle, ou à côté de, tâcher de développer :

a) de petites unités de production de pâte à papier (échelon cantonal),

b) des études sur de nouvelles technologies de pâtifica-tion à partir de toutes les espèces ligneuses.

III.— POLITIQUE DE L'EMPLOI

1.— On doit envisager que de nombreux jeunes travailleurs éprouveront un intérêt soutenu pour ce travail de nettoyage et d'aménagement de la forêt, s'y perfectionneront et accéderont rapidement à la fonction de *moniteur-éducateur itinérant* (pour la formation d'autres équipes de 15).

2.— D'autres, plutôt soucieux de se fixer dans une entreprise locale pourront opter pour :

a) les forages, captations et canalisations, aménagement des eaux, avec toutes les spécialisations techniques qu'un tel programme comporte.

b) la mise en culture des clairières pare-feux, avec plantation de fruitiers ou d'espèces diverses, ou même l'élevage sur les pâturages créés.

3.— Dans une seconde phase, celle de l'exploitation rationnelle des forêts et de la transformation «petite-industrielle» du bois, les jeunes travailleurs pourront encore choisir une profession parmi un large éventail d'activités :

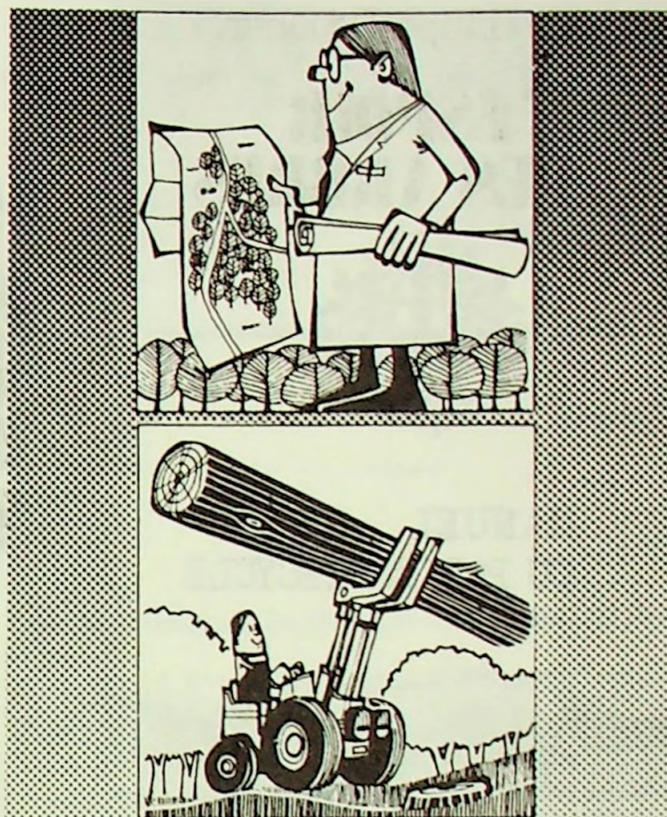
- Fabrication du charbon de bois,
- Installation et utilisation des gazogènes,
- Méthanisation des déchets et broussailles,
- Fabrication de compost à usage agricole,
- Scierie, menuiserie, fabrication de pâte à papier.

IV.— PROGRAMME OPTIMAL

1.— Il y a aujourd'hui sur le domaine forestier national un homme pour 800 hectares. Pour une surveillance et une exploitation optimale de ce domaine, il faudrait *deux hommes pour 100 hectares...* Soit, pour les 4 millions d'hectares en danger, 100 000 emplois. L'importance de ces nombres suppose un projet de repeuplement à long terme, impensable hors d'une *volonté politique* de rééquilibrage des forces productives et des grands objectifs nationaux.

2.— Problèmes fonciers

a) Si cette proposition de constitution d'équipes



devait être retenue, celles-ci aménageraient en priorité les domaines forestiers de l'Etat et des communes, travaux financés directement par les subventions européennes, étatiques, interministérielles et régionales.

b) Domaines privés :

— Les domaines forestiers privés peuvent être aménagés par les mêmes équipes, selon les mêmes tarifs à la charge du propriétaire. Pour toutes les surfaces ainsi aménagées (sous bois pâturables, plantations diverses, prairies, etc...) et pour toutes les activités de transformation possibles, des contrats ou des baux à long terme devront être établis entre le propriétaire et une institution locale d'arbitrage.

— Au cas où les propriétaires de domaines forestiers refuseraient ce programme, ils se verraient taxés d'une amende équivalente par exemple au coût du chantier. Ce serait sur dix ans, laps de temps moyen de deux cycles de repousse, une amende de 360 F par an et par hectare.

• Remarques :

Puisqu'une majeure partie de la forêt française, située sur des versants inaccessibles aux entreprises mécanisées («coupes non rentables»), est actuellement gravement menacée de dégénérescence et d'abandon, notre proposition de confier ces domaines à des équipes bûcherons «traditionnels» doit être prise en considération, parce qu'il n'y en a pas d'autre.

Le prix de chaque emploi créé (salaire de 3 300 F mensuel) est de 67 000 F.

Dans nos chiffres, nous avons volontairement maximalisé le coût de la création d'emplois (semaine de 35 heures..) et d'autre part, il n'est tenu aucun compte des rentrées possibles grâce à la vente du bois et aux différentes activités qui s'y greffent (charbon de bois, compost,...).

Il est souhaitable en priorité que la mise en application de cette nouvelle politique ait lieu dans les communes de montagne les plus pauvres, celles dont le domaine forestier représente souvent l'unique ressource.

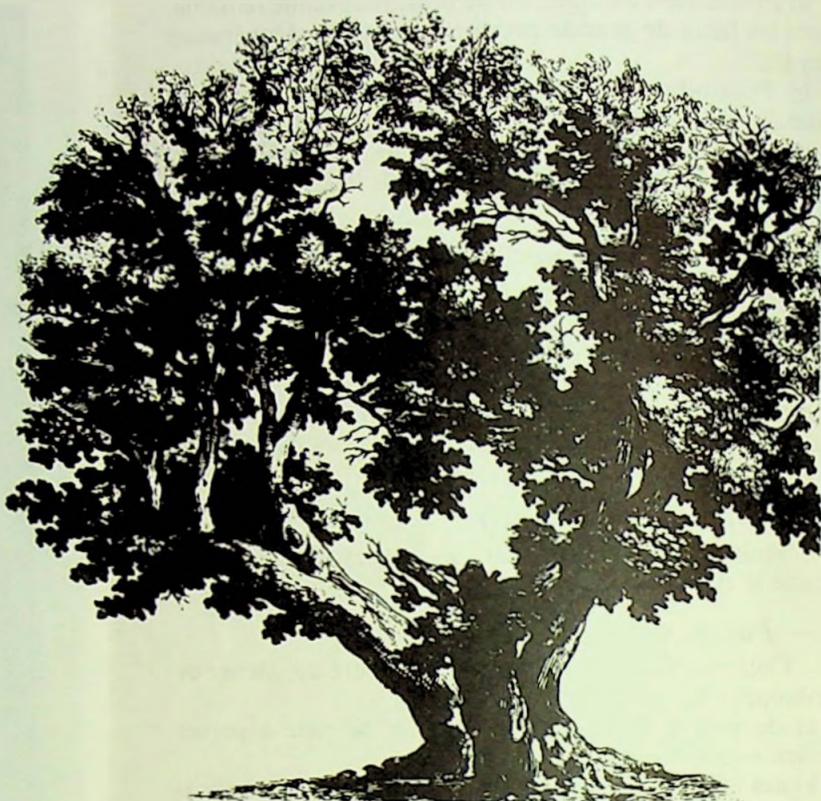
Philippe Boucher

L'ESPOIR DES ARBRES



MANUEL
DU PAPIER RECYCLÉ

éditions de la surienne



ANNEXE

A. — Programme à l'échelon cantonal
(ou à l'échelon départemental, selon les surfaces boisées).

20 équipes de jeunes travailleurs forestiers, soit 300 emplois créés.

I. — Stages de formation de 2 mois

a) Pour une équipe de 15 + 1 moniteur	
· salaire du moniteur + charges	10 000 F
· frais de stage (15 jeunes, 2 mois)	
50 f par jour x 15 x 60	45 000 F
Total	55 000 F
b) Pour 20 équipes	1 100 000 F

II. — Equipement

a) Pour une équipe de 15 jeunes travailleurs : (haches, passe-partout, machettes, débroussaillieurs, matériels de camping, 2 chevaux harnachés)	50 000 F
b) Pour 20 équipes	1 000 000 F

III. — Nettoyage

a) Pour une équipe de 15 jeunes travailleurs : 3 jeunes s'occupent de l'intendance et des chevaux, reste 12 bûcherons qui travaillent 7 heures par jour et 210 jours par an. Ils effectuent 17 640 heures de travail par an, soit le nettoyage de	98 hectares par an
b) 20 équipes	1960 hectares par an.

IV. — Salaire annuel + charges

a) Pour une équipe 5 000 F x 12 x 15	900 000 f
b) Pour 20 équipes	18 000 000 f
300 emplois.	

• **Résumé du programme minimum - 20 équipes de 15 jeunes travailleurs forestiers :**

1. — Frais de stages	1 100 000 F
2. — Equipement	1 000 000 F
3. — Exercice d'un an de salaire	18 000 000 F
Total pour le nettoyage de 1960 ha/an	20 100 000 F

Soit à l'échelon cantonal ou départemental :

— Selon un cycle court de 4 ans :	7 840 hectares par an
— Selon un cycle long de 6 ans :	11 760 hectares par an

B. — PROGRAMME ÉLARGI

(même principe, niveau régional)

60 équipes, 900 emplois.

• **Total pour le nettoyage de 5 880 ha par an 60 300 000 F**

Soit à l'échelon régional :

— Selon un cycle court de 4 ans :	23 520 hectares
— Selon un cycle long de 6 ans	35 280 hectares

Ces groupes seraient aussi équipés de matériel de sapeurs pompiers, sur le modèle des sapeurs forestiers dont le nombre est malheureusement dérisoire.

Les quelques 35 écoles forestières françaises existantes peuvent former en 2 ans, 1 680 équipes (4 par stage) et ainsi créer 25 200 emplois pour un coût avoisinant 2% des dépenses militaires.

3.— Carrefour Utilisation du bois



CONSTAT

Actuellement, tant en ce qui concerne le bois d'œuvre que le bois d'industrie, il n'existe pas de pénurie du bois mais la *mobilisation* et l'*utilisation* des bois sont mauvaises.

1.— Utilisation du bois hors-énergie

— Une très grande partie de la forêt française est mal entretenue parce que l'exploitation de nombreuses coupes (parcelles difficiles d'accès, bois de feu...) n'est pas rentable actuellement. Il faut également citer le morcellement de la forêt privée et l'inertie des propriétaires.

— Une partie des bois d'œuvre est vendue à l'étranger pour revenir sous forme de produits finis.

— Bien souvent, l'industrie locale ne répond pas aux besoins locaux (cas des Landes où une industrie spécialisée ne peut pas satisfaire des utilisations locales diversifiées).

— En France, la technologie est déficiente (les unités de sciage ou de transformation ne sont pas adaptées à de petites quantités).

— Il existe un manque évident d'usines de transformation sur place (réduction du transport, transformation de petites quantités de matériaux, satisfaction des besoins locaux).

• En ce qui concerne le papier :

Le papier recyclé se vend très mal car la demande est très faible. La technologie actuelle (méthodes d'impression, importation de machines,...) est étudiée pour le papier neuf.

Les solutions proposées sont les suivantes :

— Développer les recherches pour l'imprimerie et le recyclage du papier.

— Mettre en place une législation stricte sur l'emploi des encres.

— Demander à divers journaux de diffuser une information sur le papier recyclé.

— Présenter l'utilisation du papier recyclé comme un besoin de l'économie. Provoquer la demande. Encourager le secteur privé à produire un produit qui ne semble pas rentable (problème de volume, étude de marché).

— Taxation plus ou moins importante selon les papiers utilisés et leur mode d'impression (en fonction des difficultés du recyclage).

2.— Utilisation du bois pour l'énergie

Le problème consiste à développer des technologies qui permettent d'utiliser au mieux les déchets et la biomasse à l'échelle locale.

CONCLUSION

Que ce soit pour valoriser le bois d'œuvre ou le bois d'industrie, ou tout simplement la biomasse, il est nécessaire :

1.— D'étendre au plan national la pratique de la régie directe :

— Forêt mieux entretenue,

— Mobilisation de tous les produits disponibles au niveau local.

2.— De créer une structure régionale ayant pour tâche :

— De réguler les prix,

— De veiller à ce que 50% au moins des produits de la forêt soient transformés dans la région,

— De coordonner une planification de l'exploitation au niveau régional selon des règles permettant de maintenir le milieu naturel.

Proposition des Etats-Généraux

• L'Etat doit jouer un rôle moteur dans le développement de la filière papier recyclé.

— *Au niveau de la consommation* : en imprimant tous ses documents sur papier recyclé, en diminuant la TVA sur les journaux et prospectus utilisant ce type de papier.

— *Au niveau de la technologie* : en favorisant les recherches sur le recyclage des vieux papiers.

• Au plan local, les municipalités doivent favoriser l'implantation de distributeur de papier recyclé (papier à lettre, bloc-notes, enveloppes, etc..) en liaison avec les Unions Locales de Consommateurs.

4. — Carrefour Forêt - Pouvoir - Environnement



Notre commission avait pour tâche d'étudier quelles relations les plus constructives seront à établir entre l'actuelle problématique forestière et les pouvoirs publics concernés au différents niveaux : local, régional, et national.

Il a été fortement souligné d'abord qu'un projet de Ministère de la Forêt ne devra en tout cas pas assujettir les décisions pour les massifs (amont) aux impératifs de l'aval industriel — dont le court terme capitaliste ne manquerait pas de ruiner toute programmation selon le long terme, indispensable à la maintenance et à la rénovation de la forêt.

Une programmation démocratique de notre avenir forestier doit commencer par des projets de type «ascendant» formulés au niveau local — c'est-à-dire cantonal, ou au moins par un regroupement intercommunal, ceci pour éviter des dispersions trop anarchiques grâce à un début de synthèse dès le local.

Ayant constaté en maints exemples concrets l'incompétence de trop d'élus locaux en matière de programmation forestière, notre commission a envisagé d'ouvrir à d'autres personnes ou associations l'accès à ces formulations de projets locaux : à ceux qui vivent là, à ceux qui désirent y revenir travailler, aux associations de défense et de protection de la nature, aux consommateurs de l'espace enfin — en donnant là la priorité aux organisations relevant des secteurs de l'économie sociale. Nous avons souligné l'intervention indispensable de ces associations, dès la programmation locale, pour que soit assoupli le face-à-face entre les populations rurales ins-

tallées et les nombreux postulants à un contre-exode rural devenu vital pour les pays forestiers.

Ces propositions locales devront être inscrites dans un projet d'aménagement global, selon les potentialités et les besoins d'une économie de pays autocalmée (micro-économie) pour une meilleure harmonisation régionale, on devra projeter dès le niveau local un programme maximal, un minimal et un optimal — de manière à faciliter les inévitables ajustements à l'échelon régional. Enfin, pour éviter les dispersions ou même les conflits entre groupes socio-professionnels du terrain, notre commission propose que soit créé un poste de coordinateur (cantonal, ou de regroupement intercommunal selon la dimension du massif et le nombre ou l'importance des projets). Ce poste peut être dit d'utilité collective ou d'initiative locale, et installé par les DRAE sous statut de lettre de mission.

Une harmonisation régionale de ces projets locaux sera mieux assurée par une structure souple, composée des représentants des élus régionaux, des administrations concernées, des syndicats et des associations. Chaque projet local sera examiné par un conseil régional restreint, délégué ponctuellement par la structure régionale large. Là, les représentants des administrations compétentes auront droit de veto en cas d'atteinte grave à l'écologie régionale comme à l'intégrité du massif.

La dernière instance d'arbitrage sera le «Ministère de la Forêt» ou toute autre structure nationale établie en conservatoire du patrimoine, selon l'intérêt général au long terme.

APRÈS L'ÉTÉ CHAUD

16 000 ha brûlés dans les Aspres (Pyrénées) en 1976... Près de 18 000 ha en 1979... Combien d'hectares dans les prochaines années?

Faudra-t-il seulement, pour éviter toute nouvelle catastrophe, encore plus de canadais comme le réclame le Parti communiste, reboiser de nouveau comme avant? Faudra-t-il recruter, comme le demande le maire giscardien de Fréjus, des milices à cheval afin de pouvoir arrêter à temps les gens qui font du feu? (1). Faudra-t-il à coups de bull-dozer tailler encore plus de pistes pour quadriller encore mieux la forêt afin de protéger les résidences secondaires? Certes, dans l'immédiat, les moyens de lutte contre l'incendie ne doivent pas être négligés. En ne posant ni le problème de la désertification agricole, ni celui de l'invasion des résidences secondaires, des feux encore plus graves dévoreront encore davantage de forêts, renaîtront ici et là au cours des prochaines années. Les incendies de forêt en région méditerranéenne, ce n'est pas en effet un phénomène nouveau. Ils existent depuis l'antiquité. Ce qui, par contre, est nouveau, c'est la gravité de ces incendies, c'est leur extension rapide.

En effet, jusqu'à une époque récente, ces jardiniers de la nature que furent les agriculteurs protégeaient la forêt de multiples façons. Leurs lopins de terre consti-

tuaient des pare-feux naturels. Les troupeaux qu'ils menaient pâturer en forêt (2), lorsqu'ils n'étaient pas trop grands, les débroussaillaient. Mais ces jardiniers ont disparu. La logique du marché capitaliste, d'abord régional, puis du Marché commun, les a obligés à devenir de plus en plus «rentables». Certains ont dû délaisser les terres les moins productives, d'autres ont dû quitter leur pays. Le code forestier, interdisant le pâturage en forêt, contribua à la répression. Les terres devenues vacantes, ainsi que les forêts, ont été envahies par les broussailles, ou reboisées ou urbanisées pour les résidences secondaires.

On peut donc envisager pour réduire la gravité des incendies, soit des moyens de plus en plus dévoreurs d'énergie, tels les canadais, soit de plus en plus répressifs mais aux succès douteux (1), soit permettre aux derniers jardiniers de la nature, lorsqu'ils existent encore, de se maintenir, soit à d'autres de se réinstaller... Mais cela ne se fera pas spontanément.

Le PSU a proposé pour cela que l'on crée, au niveau de petites régions de la dimension par exemple d'un canton, des *Centres de Travaux et de Gestion des Forêts* (3), qui pourraient procurer des emplois à temps plein ou à temps partiel (ce qui permettrait à certains agriculteurs de rester). Ces centres devraient être chargés tout à la fois de la gestion, de la plantation, du pâturage en forêt, de la récolte du bois.

On pourrait ainsi maintenir la masse végétale à un niveau réduisant les risques d'incendies graves et produire, mais de manière plus moderne, de nouveau de l'énergie (4), du compost, de la viande, etc, tout en créant des emplois en zones rurales. Ce n'est qu'à cette condition qu'on réconciliera les habitants avec leur environnement.

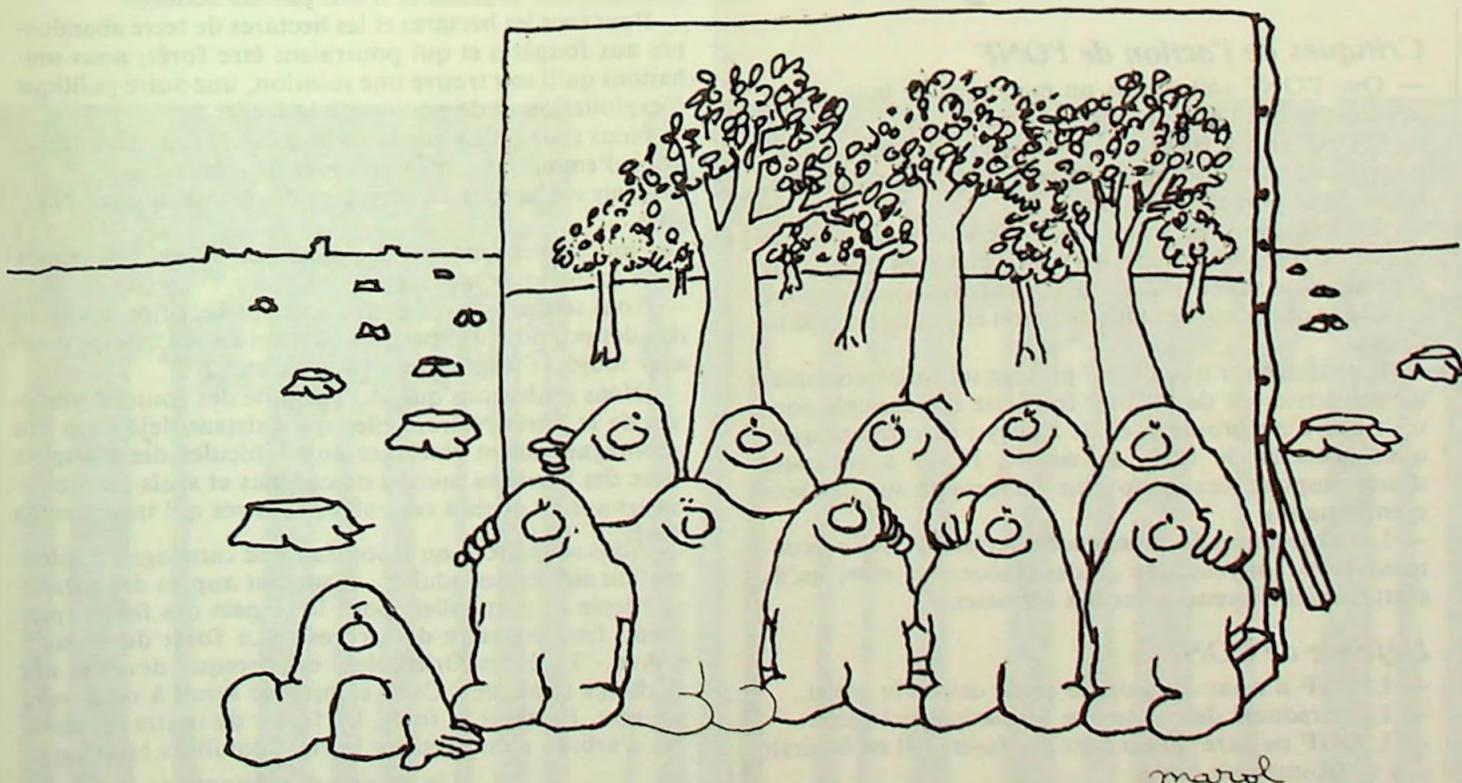
COMMISSION NATIONALE AGRICULTURE ET FORÊTS DU PSU

(1) Seul un petit nombre d'incendies est dû à la malveillance. Encore faudrait-il cerne avec précision, dans ce cas, les motivations des incendiaires. Un autre mode d'élaboration et de contrôle des Plans d'Occupation des Sols permettrait sans doute de régler ce problème. On sait en effet que certains promoteurs souhaitent voir brûler des forêts. A La Garde Freinet on va sans doute remplacer la forêt brûlée par de la vigne, qui ne sera pas rentable et on pourra ensuite urbaniser cette zone!

(2) Depuis l'installation du camp de Canjuers, la transhumance des ovins ne pouvant plus se faire, cet élevage a totalement disparu dans une des régions sinistrées.

(3) Voir à ce sujet *Germinal* n° de juillet 79, *PSU-Documentation* n°131, «La Forêt», 26 pages, 6 F, disponible au P.S.U.

(4) Que la forêt a toujours produite mais on pourrait aujourd'hui envisager d'autres moyens de récoltes et convertir toute la masse végétale (et plus seulement le gros bois) en énergie, par exemple par pyrolyse...



Pouvoir des associations

La nécessité d'un certain pouvoir de contrôle à donner aux associations semble reconnue dans les circonstances actuelles.

Exemple . Tracé de piste forestière au bulldozer au travers d'anciens chemins de transhumance bordés de dolmens (massif des Pyrénées).

- *Point de vue «écologiste»* : la gestion des forêts, doit être étudiée/décidée en commun par : l'ONF, Associations de protections de la nature, chasseurs, associations de consommateurs d'espaces verts.

Problème de fond : la chasse

Expérience de la commune de Lutterbach.

Ne pas louer la chasses aux plus riches.

Louer la chasse à deux conditions :

- Ne pas chasser le week end (éviter la gêne des promeneurs) ;
- Etre membre d'une association de protection de la nature où les chasseurs ne sont pas majoritaires (la chasse devient ainsi le moyen de limiter le gibier ; super-prédateur nécessaire).

Problème : suppression de ressources communales très importantes.

Problème de structure : les parcs naturels

Au nom de quoi imposer des réglemets (tels que le style des bâtiments à construire) à ceux qui vivent dans ces parcs ?

Les parcs servent trop souvent d'alibi : la création des parcs permet de massacrer tout ce qui est en dehors des parcs.

Un vœu pieux : que les parcs s'étendent spontanément à l'ensemble du pays.

Ne pas créer des aménagements artificiels trop lourds (à but commercial).

Pour les Etats Généraux de la forêt

Protéger la forêt, c'est protéger la vie. En un temps où la délinquance, la violence submergent un monde où personne ne sait plus vivre, nous protestons contre les destructeurs de toute sorte, les gâcheurs, ceux qui ne savent pas ou ne veulent pas savoir qu'ils détruisent la joie de vivre, la beauté, l'équilibre psychique, l'équilibre de la vie en tuant notre milieu naturel. Nous pensons en particulier aux jeunes qui ont besoin de savoir qu'il existe autre chose que leur quotidien, qu'il est bon de vivre en symbiose avec la nature, et quand on le sait la vie devient tout autre, on a sur le monde un autre regard.

Nous lançons un appel pour le département de l'Ariège, parce que on y tue sa magnifique forêt de feuillus et avec elle une certaine faune, une certaine flore, une certaine beauté, une certaine joie, tout ceci parce qu'il est plus rentable de ne créer que des forêts de résineux. Les habitants ont protesté et n'ont pas été écoutés.

— Pour tous les hectares et les hectares de terre abandonnés aux fougères et qui pourraient être forêt, nous souhaitons qu'il soit trouvé une solution, une autre politique d'exploitation et de gestion de la forêt.

— Nous souhaitons que la forêt soit débroussaillée (créations d'emplois) pour la protéger des incendies.

— Nous souhaitons un recyclage des broussailles en énergie.

— Nous souhaitons que le papier soit recyclé en papier pour économiser nos arbres.

— Nous souhaitons qu'elle ne soit pas sacrifiée aux intérêts des promoteurs et autres (station de ski, routes pour aller toujours plus loin en voiture, etc..).

— Nous souhaitons que, à l'exemple des routes forestières de la Forêt Noire, celles qui existent déjà dans nos montagnes soient réservées aux véhicules des pompiers avec des barrières munies de cadenas et seuls les promeneurs auront accès à ces voies pédestres qui traversent la forêt

— Nous souhaitons qu'il soit fait une campagne d'information auprès des adultes, et surtout auprès des enfants (à l'école en particulier) pour le respect des forêts (propreté, feu, massacre des arbres). (La forêt du Cambre d'Aze - Pyrénées Orientales, est presque devenue une décharge publique). Cette campagne serait à renouveler souvent. Protéger la forêt, les forêts de toutes les essences d'arbres, c'est protéger la vie, l'équilibre biologique.

Un groupe d'habitants de Perpignan

Problème de fond : menaces sur la forêt

Critiques de l'action de l'ONF

— Que l'ONF soit moins un marchand de bois, qu'un organisme qui fasse découvrir la forêt.

— L'ONF coupe les arbres selon son propre plan d'aménagement, sans toujours s'occuper de l'aspect zone de loisir de la parcelle à couper.

— L'ONF gère les arbres, mais ne s'occupe pas de la faune. Exemple : coupe un arbre creux en hiver sans s'occuper de savoir s'il abrite des chauves-souris ; coupe un chêne qui porte des nids de héron en période de nidification.

— Il peut arriver que l'ONF protège ses forêts domaniales au détriment de la forêt française (un exemple pour un tracé d'autoroute près de Nancy : en refusant quelques hectares de forêt domaniale, l'ONF a été cause d'une emprise beaucoup plus importante sur des bois communaux).

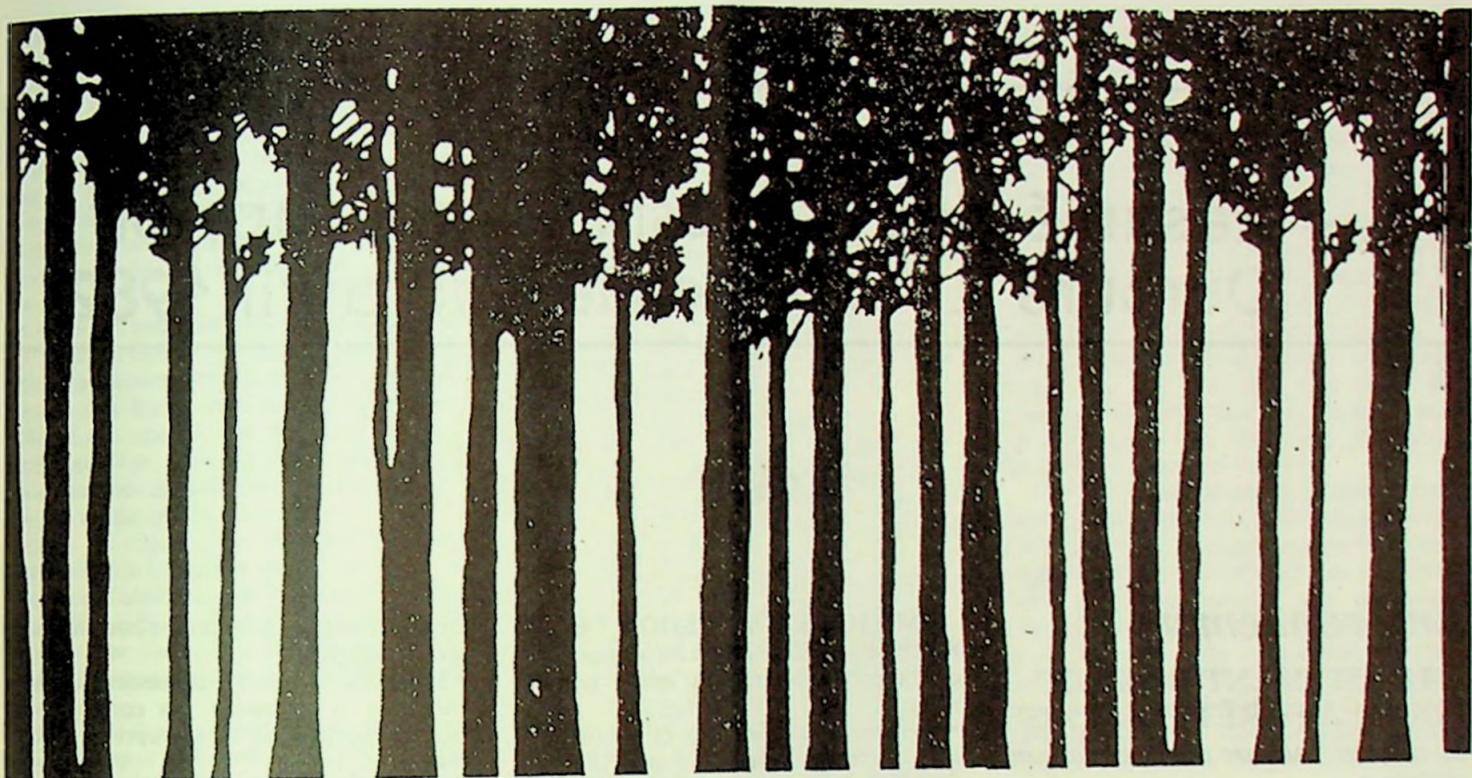
— Les objecteurs de conscience affectés à l'ONF rencontrent trop souvent des gardes-chiourmes, alors qu'ils s'attendaient à rencontrer des formateurs.

Défense de l'ONF

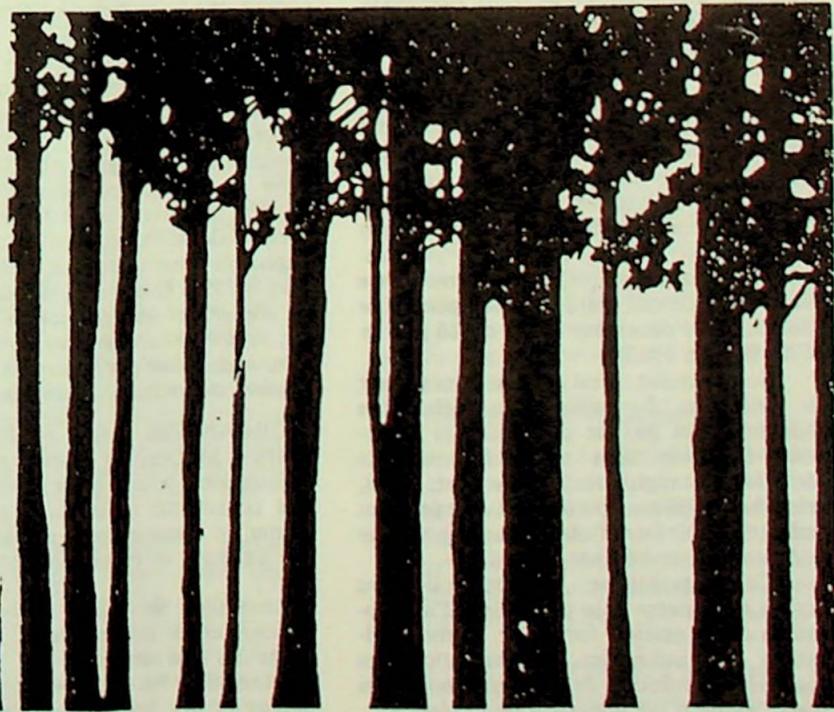
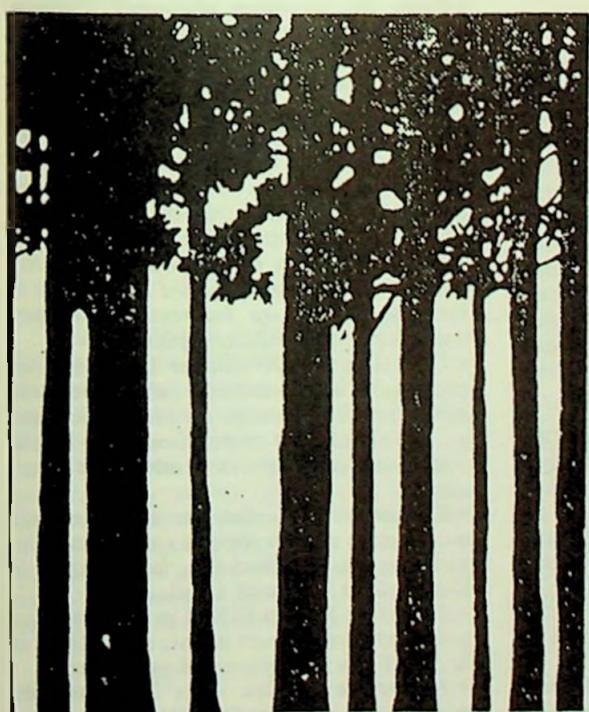
— L'ONF n'a jamais gain de cause devant le préfet.

— Le personnel demande une formation écologique.

— L'ONF ne gère qu'un tiers des forêts ! Il ne faudrait pas se tromper de cible.



II^e PARTIE : PREMIERS ÉLÉMENTS SUR LE RAPPORT DUROURE



1. — Résumé des propositions du rapport Duroure (Le Monde des 4/5 avril 1982)



Environnement

TRAITEMENT DE CHOC POUR LA FORÊT FRANÇAISE

Le rapport Duroure propose plusieurs actions :

- Création d'un ministère
- Quinze milliards de crédits supplémentaires
- Soixante mille emplois.

Sous le titre « Propositions pour une politique globale forêt-bois », M. Roger Duroure, député socialiste des Landes, a remis, le vendredi 19 mars, à M. Pierre Mauroy le rapport que celui-ci l'avait chargé de rédiger. Il s'agissait de « bâtir un grand projet sur la forêt et la filière bois ». L'affaire est d'importance si l'on songe que, avec 14 millions d'hectares, la forêt couvre le quart du territoire national, qu'elle produit 37 millions de mètres cubes de bois par an, qu'elle occupe avec l'industrie adjacente six cent cinquante mille personnes, mais que ces richesses sont si mal exploitées que le déficit de notre commerce extérieur dans le secteur bois, meubles, pâtes et papiers atteint 12 milliards de francs en 1981.

Depuis sept ans, les rapports succèdent aux rapports sans que la situation s'améliore, bien au contraire. Cette fois, après six mois de consultations et de travaux, M. Duroure a remis un épais document de cent quarante-cinq pages, bourré de propositions techniques, et qui, avant même d'être achevé, soulevait déjà des tempêtes (*Le Monde* du 4 décembre 1981, du 26 janvier et du 9 mars 1982).

Son postulat, c'est qu'il ne peut y avoir de politique forestière sans débouchés industriels, et pas de politique des industries du bois sans approvisionnements abondants et réguliers. Tout se tient. Aussi, selon lui, la filière bois (c'est-à-dire forêts et industrie) doit faire l'objet d'une « politique volontariste, cohérente et globale ».

Cette politique développerait son action sur quatre axes parallèles : l'amélioration de la gestion forestière, la modernisation des industries, l'organisation des marchés, la création de structures nouvelles sous l'égide d'un ministère de la forêt.

AMELIORER LA GESTION DE LA FORET PRIVEE — Parmi les propositions du rapport Duroure, on relève notamment :

- Etendre les compétences et les moyens des centres régionaux de la propriété forestière (C.R.P.F.), à qui l'on confierait l'élaboration et le suivi des plans simples de gestion, qui sont obligatoires pour tout propriétaire de plus de 25 hectares d'un seul tenant ;
- Rendre les plans de gestion obligatoires même pour les propriétés en plusieurs parcelles, et les établir pour vingt ans au lieu de dix ;
- En cas de vente de parcelles forestières, donner le droit de préemption à un organisme d'Etat ou aux collectivités locales ;
- Remembrer les propriétés forestières morcelées, et donner le droit aux communes de saisir les parcelles sans maître ;
- Réformer la fiscalité forestière (droits de mutation, impôt sur les grandes fortunes et impôt sur le revenu) de manière à encourager les propriétaires les plus dynamiques. Le système d'imposition au forfait serait remplacé par l'imposition au bénéfice réel comme cela se pratique à l'étranger.

Pour la forêt publique, l'auteur du rapport donne un coup de chapeau à l'Office national des forêts, qui, en seize ans, « a rattrapé en grande partie le retard historique pris dans la gestion des forêts domaniales ». Il suggère que l'O.N.F. poursuive la construction de routes en forêt, accélère la conversion en futaie de 800 000 hectares de taillis, instaure des plans d'aménagement pour toutes les forêts publiques d'ici à 1995. Quant aux personnels, « tout en conservant leur formation de biologistes, ils devront acquérir les données de base dans le domaine des industries de transformation, des marchés et du marketing ».

ORGANISER LES MARCHES DU BOIS — M. Duroure propose entre autres :

- Faire sortir le bois de la forêt en confiant aux collectivités publiques l'ouverture de routes de desserte après déclaration d'utilité publique et éventuellement expropriation ;
- Généraliser les ventes de bois façonnés comme cela se fait en Alsace, au lieu de la vente des bois sur pied ;
- Généraliser les « commissions de la ressource et des besoins industriels » expéri-

mentées ces dernières années pour régulariser les marchés ;

- Fixer des normes de classement des bois forestiers et concevoir des contrats-types entre propriétaires et entreprises d'abatage ;
- Rechercher de nouvelles formules de ventes de bois par accords entre producteurs, exploitants et utilisateurs ;
- Faire signer des accords interprofessionnels régionaux ;
- Créer une cellule nationale pour stimuler la signature de ces accords et en contrôler l'application ;
- Créer une « cellule économique nationale » dépêchant des agents à l'étranger pour explorer et conquérir les marchés extérieurs.

MODERNISER L'INDUSTRIE DU BOIS — Les suggestions du parlementaire en mission portent sur les points suivants :

- Développer et régionaliser (par l'ouverture d'antennes locales) le Centre technique du papier (Grenoble), le Centre technique forestier tropical (Nogent-sur-Marne) et le Centre technique du bois (Paris) ;
- Créer des « centres régionaux d'appui » des industries du bois groupant des représentants des chambres de commerce, de l'enseignement, des forestiers, publics ou privés ;
- Maintenir et moderniser l'industrie des pâtes, papiers et cartons par une intervention accrue des pouvoirs publics. Il s'agit d'investir 20 milliards de francs en quinze ans et éventuellement de restructurer les entreprises. Selon M. Duroure « les nationalisations donnent aujourd'hui à l'Etat la maîtrise directe ou indirecte d'une part importante de l'industrie papetière » ;
- Consolider et développer l'industrie des panneaux « en mettant aux dimensions européennes les unités les mieux placées », en regroupant les entreprises et en luttant contre le dumping des producteurs étrangers ;
- Concentrer les aides que l'Etat accorde aux scieries sur les régions qui en ont vraiment besoin : le Sud-Est, la Bretagne, le Limousin et le massif Landais ;
- Inciter les PTT et EDF à programmer sur plusieurs années leurs achats de poteaux, et la SNCF ses acquisitions de traverses ;
- Mettre de l'ordre dans l'industrie du meuble en réglementant l'étiquetage des

produits proposés aux consommateurs et renforcer les moyens financiers du CODIFA (Comité de développement de l'industrie française de l'ameublement).

Pour que ces réformes puissent être accomplies et qu'elles produisent leurs effets, M. Duroure suggère que l'on dote la filière bois de moyens politiques, et que l'on renforce ses effectifs et ses ressources financières. Selon lui il serait nécessaire de créer :

— A Paris, un ministère autonome comprenant trois services : un service gérant les crédits budgétaires et les personnels, une direction des forêts assurant la tutelle de l'ONF et des centres régionaux de la propriété forestière, une direction des industries et marchés du bois (actuellement rattachées au ministère de l'industrie) ;

— Dans les régions, les directeurs régionaux des forêts intégrant les actuels services régionaux d'aménagement forestier, assistés par des «cellules d'appui techniques» et conseillés par des commissions régionales de la forêt groupant tous les professionnels concernés ;

— Dans les départements, des directeurs départementaux des forêts s'appuyant sur les agents de l'ONF, sur les forestiers des directions départementales de l'agriculture et sur une brigade de «police forestière»

Le rapport estime qu'il faudrait recruter dans les quinze ans à venir plus de sept mille ingénieurs, techniciens, agents d'encadrement et personnels administratifs. Le total des aides publiques supplémentaires qui devraient être attribuées aux différents secteurs de la filière bois est chiffré à un milliard de francs par an pendant quinze ans.

Pour financer cet effort, M. Duroure formule un certain nombre de propositions parmi lesquelles on note :

- Accroître le budget de l'Etat consacré à la forêt, qui se monte actuellement à 836 millions de francs par an ;
- Améliorer la perception de la taxe alimentant le fonds forestier national de manière à augmenter son rendement de 25%, ce qui permettrait de maintenir le rythme des plantations de résineux à 35 000 hectares par an ;
- Etendre à l'ensemble des départements la taxe d'espaces verts pour financer les équipements d'accueil du public en forêt ;
- Créer quatre nouvelles taxes pour financer le débroussaillage, l'entretien des équipements de défense contre l'incendie et la lutte contre l'érosion en montagne. Cette dernière serait perçue sur la vente des équipements de ski et des remontées mécaniques.

Le rapport Duroure examine encore les problèmes particuliers posés par la forêt méditerranéenne, la forêt guyanaise et la recherche forestière. Sur le premier point, il estime que la mise en valeur des massifs méridionaux passe par l'ouverture de 7 800 kilomètres de routes en vingt ans et par le reboisement d'environ 325 000 hectares, tant en forêt de production qu'en plantations anti-érosion et paysagères. Pour la Guyane, dont les 8 millions d'hectares de forêt sont «très mal valorisés», il préconise un schéma de développement global et l'intervention d'un «puissant opérateur industriel», qui pourrait être «l'un des grands groupes nationalisés». Enfin, il suggère d'engager cent cinquante chercheurs dans les cinq ans qui viennent.

Si l'ensemble de ses propositions était accepté, Monsieur Roger Duroure prévoit que, en dix ans, la récolte annuelle de bois augmenterait de 25% (9 millions de mètres cubes supplémentaires), que cinquante mille à soixante mille emplois seraient créés et que le déficit du commerce extérieur pourrait être réduit de 4 milliards de francs. «La politique proposée, conclut-il, peut paraître ambitieuse : étant donné l'ampleur des problèmes, elle n'est qu'à la mesure des besoins».

«Le Monde» des 4/5 avril 1982 M. A.-R.

2.— Les premières réactions des syndicats CFDT et CGT

Commission Duroure sur la réforme forestière le SNU-CFDT réaffirme ses positions



Nous arrivons à la phase finale de l'élaboration du Rapport Duroure ; celui-ci nous reçoit une dernière fois le 15 janvier ; nous allons bien sûr, une fois de plus, défendre et expliciter nos positions.

Mais un certain nombre d'indices nous permettent de penser que Duroure n'a en rien modifié ses intentions de départ et que cette nouvelle concertation ne sera que de pure forme ; c'est pourquoi nous allons lui remettre la synthèse suivante qui représente un condensé succinct de nos propositions.

CONTRIBUTION DU SNU-CFDT

Le SNU-CFDT, Syndicat largement

majoritaire dans les services forestiers et parmi les fonctionnaires gestionnaires de la forêt française, a été contacté pour donner son avis sur les différents rapports issus des groupes de travail de la Commission Duroure.

Notre organisation regroupe toutes les catégories de personnels techniques et administratifs et ses positions reflètent le vécu quotidien, sur le terrain, dans les bureaux, en prise directe avec la réalité.

A ce jour, nous n'avons en notre possession que quelques rapports, d'autres nous parviennent au dernier moment, certains très importants ne nous sont pas encore parvenus.

Malgré cela, nous avons pu vérifier le bien-fondé de critiques que nous faisons dès le début de cette mission :

- absence d'analyse et de ligne politique,
- influence de l'orientation donnée au départ par le chargé de mission à savoir association dans un même ministère de la

forêt et des industries du bois.

— prédominance donnée au volet économique.

S'il est difficile de préjuger du rapport définitif du chargé de mission, nous tenons, sans entrer dans le détail, à rappeler les notions fondamentales, résumer l'essentiel de nos propositions et marquer notre opposition à certaines mesures que pourrait contenir le rapport Duroure si l'on s'en tient à ses déclarations.

A. Des notions fondamentales

a) La forêt est un patrimoine national, donc il faut reconnaître le caractère d'universalité de la forêt française, qu'elle soit domaniale, communale, privée. La forêt privée, parce qu'elle est d'intérêt général n'est pas une propriété comme les autres et le propriétaire ne peut en disposer à sa guise.

b) La forêt et tout ce qui s'y rattache forment un tout indissociable, donc il faut

reconnaître la complémentarité forêt-nature et de l'ensemble des actions forestières et annexes (sylvicoles cynégétiques, pêche, eau, réserves naturelles, parcs nationaux et régionaux, IFN, FFN, gestion forêts privées, etc...).

c) Il faut reconnaître le caractère à long terme de l'action forestière, donc l'impossibilité d'obéir au schéma classique de l'expansion capitaliste : il y a une limite biologique à la productivité de la forêt : l'exigence de sa pérennité en tant que milieu et outil de production.

d) Il y a une nécessité absolue de préserver la forêt pour satisfaire les besoins des hommes.

— Pour les hommes d'aujourd'hui, les besoins réels ne sont-ils pas à redéfinir ?

— Pour les hommes de demain, en l'absence de certitudes, nous avons l'obligation morale de transmettre un milieu naturel gardant ses potentialités d'adaptation.

e) Il ne suffit pas d'affirmer que les diverses fonctions de la forêt sont compatibles, il faut voir à quelles conditions le nécessaire équilibre entre ces fonctions antagonistes est possible.

— Fonction protection : Nous ne rappellerons pas en détail le rôle essentiel joué par la forêt dans le maintien des équilibres naturels, physiques et biologiques.

— Fonction production : La forêt fait vivre 600 000 personnes. Elle pourrait permettre de créer 200 000 emplois en zone rurale et de redonner vie à des régions en voie de désertification. Mais il ne faut pas oublier que tout ce qui porte atteinte à la forêt, porte atteinte à l'outil de production et diminue ou supprime la quantité de produits ou de services que l'on peut en attendre. En effet, l'outil de production que peut être la forêt est une symbiose des « produits » qu'elle fournit.

— Fonction sociale : Il y a évolution de la vocation forestière : le rôle social de la forêt s'opposera de plus en plus au rôle de production et même de protection. Nous souhaitons un autre type de développement et d'aménagement du territoire, dans lequel il est certain que la forêt et sa répartition spatiale joueront un très grand rôle.

f) Les structures actuelles font qu'il y a impossibilité de définir, d'appliquer et de contrôler une politique globale d'intérêt général.

B. Des propositions

Compte tenu de l'analyse de ces notions fondamentales, nous pensons que les premières mesures indispensables à prendre sont les suivantes :

a) Réunir toutes les actions forestières et annexes dans un département ministériel indépendant chargé des Forêts et de l'Espace naturel, doté d'un budget annexe. b) Définir et mettre en œuvre une politique forestière basée :

— sur l'utilisation et le maintien de la diversité de la forêt française,

— sur la recherche d'une sylviculture plus affinée orientée vers des produits de qualité (bois d'œuvre, bois durs) dont les sous-produits (éclaircies, houppiers...) peuvent

être utilisés comme matière première.

— sur l'intensification de la recherche et du développement,

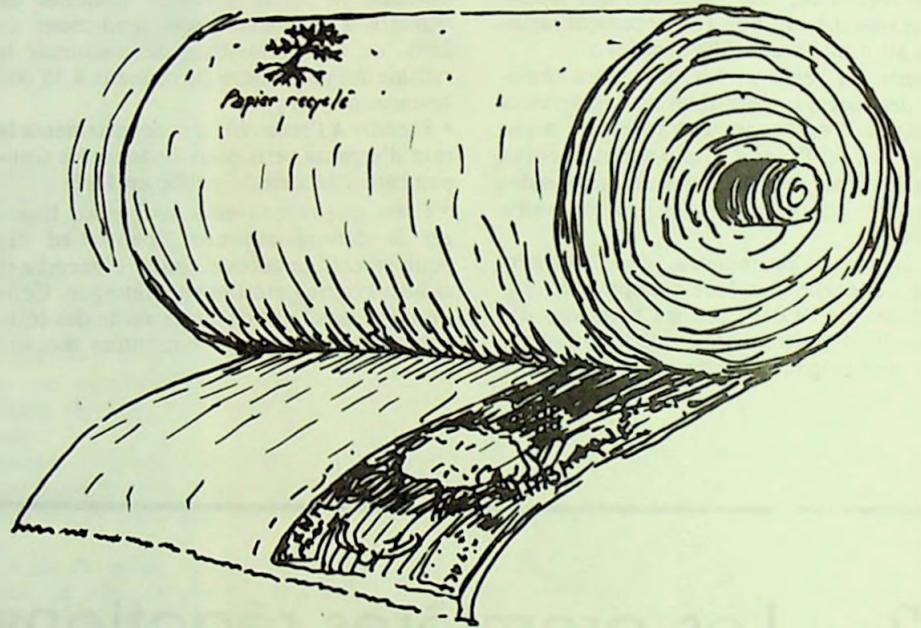
— sur l'intensification de la vulgarisation forestière,

— sur le développement de l'initiation et de l'information des citoyens dès l'École.

c) Étendre progressivement la régie directe d'exploitation et de travaux afin de :

— créer des emplois stables en zone rurale et assurer la couverture sociale des travailleurs de la forêt,

— mieux répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs de la collectivité,



— permettre une meilleure qualité des exploitations et des opérations sylvicoles, donc une meilleure gestion de la forêt, la mise en œuvre d'une sylviculture plus fine,

d) Prendre des mesures pour la forêt privée conduisant :

— à la suppression des CRPF et à la mise en place de structures de concertation avec tous les propriétaires,

— au contrôle et à l'assistance technique par l'administration chargée des forêts,

— à l'organisation du regroupement pour la gestion des petites unités.

e) Donner des moyens à l'administration chargée des forêts et de l'Espace naturel.

— Personnel

. Réunification de l'ensemble du personnel concerné, technique et administratif, dans des corps de fonctionnaires régis par le statut général de la Fonction Publique.

. Définition d'une période transitoire permettant de tenir compte dans l'application pratique de cette politique des problèmes des personnels existants : leurs origines, leur implantation géographique, leurs résidences, leur formation, leurs conditions de travail, leurs rémunérations, etc...

. Titularisation des non titulaires.

. Prise en compte, par un reclassement indiciaire et une modification du recrutement, de la revalorisation du métier de forestier.

. Organisation permettant la rupture avec la division du travail entre exécutants

et concepteurs, en particulier grâce à une politique de formation continue et à un resserrement de l'éventail hiérarchique tant pour les personnels techniques qu'administratifs.

. Mise en place d'effectifs suffisants techniques et administratifs, permettant la prise en charge de l'ensemble des missions.

. Développement de la formation professionnelle de base, continue, permanente pour toutes les catégories de personnels.

. Augmentation des moyens de fonctionnement (véhicules, déplacements, crédits fonctionnement, matériel, etc.).

— Financiers

. Budget annexe.

. Dotation budgétaire et conventions diverses.

. Création d'une caisse nationale d'acquisition des forêts avec droit de préemption.

. Traduction de la politique forestière à long terme dans la planification nationale et régionale avec programmation des crédits correspondants.

— Législatifs

. Maintien du régime forestier.

. Renforcement des dispositions réglementaires et législatives permettant d'assurer la sauvegarde et la pérennité de la forêt et de l'espace naturel.

f) Réorganiser le secteur industriel du bois, le marché, mettre en place une coordination entre le Ministère de l'Industrie et le Ministère chargé des forêts et de l'espace naturel (ce qui est facilement réalisable).

C. Notre opposition à certaines orientations du rapport Duroure

a) Un ministère de la forêt et des industries du bois n'apporterait rien aux industries du bois tout en menaçant gravement la forêt.

Chacun s'accorde à reconnaître que la dualité au sein des DDA des intérêts à court terme du génie rural et des intérêts forestiers à long terme est néfaste pour la forêt, les premiers prévalant toujours sur les seconds.

nier, c'est pourquoi elle est globalement encore peu marquée par le capitalisme moderne.

L'industrie du bois (sauf les branches les plus récentes : papiers, carton, panneaux) a entamé sa restructuration en pleine période de crise du capitalisme. Le projet Proriot avait une logique de restructuration par la concentration industrielle et la consommation du capital forêt (en plus du revenu).

Il est question de joindre :

— Une administration ayant à exercer des missions d'intérêt général «non rentables» ayant la charge d'un patrimoine national qui doit intégrer le long terme à chaque instant, et qui ne peut en conséquence être qu'un service public,

— et un secteur industriel capitaliste en proie à des pressions sociales impérieuses, à une adaptation et une évolution permanente dépendant de la conjoncture et des fluctuations internationales, un secteur évidemment axé vers la recherche du profit maximum.

— *C'est la certitude d'une absurde dualité dont la forêt fera les frais et que nous ne pouvons admettre.*

— *C'est le point fondamental de notre désaccord avec les intentions du chargé de mission.*

b) Etablissement public de gestion de la forêt soumise.

Faut-il garder l'ONF ?

Nous dénonçons depuis longtemps le non-sens qui consiste à vouloir équilibrer forcément le coût d'une saine gestion des forêts soumises et le produit des ventes de bois.

La seule raison du maintien de cet établissement public semble être son utilisation comme «vache à lait», par l'utilisation de son budget et de sa «souplesse financière» pour couvrir toutes les missions forêt-nature.

c) La forêt et la décentralisation

Comme nous l'avons déjà souligné, il est important que les dispositions réglementaires et législatives permettant d'assurer la pérennité et la sauvegarde de la forêt et de l'Espace naturel, soient renforcées, le régime forestier maintenu.

De plus, il n'est pas acceptable que les directives d'aménagement, en particulier en forêt soumise, soient conçues et élaborées dans des structures où seront privilégiés les problèmes économiques.

Nous avons toujours demandé la création de commissions consultatives de la forêt française permettant d'informer et de recueillir à tous les niveaux les avis des élus, scientifiques, professionnels, écologistes, association d'usagers, de riverains, etc... afin que les aménagements tiennent compte de la diversité des intérêts en cause.

Mais le service forestier garant devant la nation de la pérennité de la forêt et des intérêts du pays doit rester responsable de la décision et de l'application technique.

Comme le prouve le résumé de nos propositions, que nous sommes prêts à

développer par ailleurs, nos oppositions à certaines orientations du projet ne sont ni systématiques ni négatives, elles s'inscrivent dans une longue lutte pour la sauvegarde de la forêt et de la nature. Elles sont au contraire une contribution à la définition d'une politique de gauche et à la concrétisation des idéaux du socialisme auxquels nous adhérons.

LE RAPPORT DUROURE

Les premières remarques de la CGT

LE BILAN DE LA DROITE

Dans le constat des faiblesses et des incohérences de la politique forestière antérieure, M. Duroure, n'a pas eu le courage politique — qu'aurait nécessité la situation actuelle — de mettre en cause la gestion néfaste de la Forêt Française par le système capitaliste, qui a conduit, avec la poursuite de ses objectifs mercantiles et de rentabilité, au démantèlement, à la privatisation, à la casse et aux gâchis. Or cette attitude nous paraît grave à ce niveau de responsabilité, s'il ne s'agit pas d'une faiblesse d'analyse politico-économique, n'est-ce pas en prenant appui sur des structures en place, continuer la même politique de main-mise définitive des monopoles industriels sur l'ensemble de la forêt Française et de la filière, et leur mise à disposition de ce qui restera du Service Public ?

DES PROPOSITIONS DUROURE DANS L'ORNIERE DU PASSÉ

Dans les propositions qui sont faites, en conséquence, il est significatif de constater leur similitude avec les propositions avancées notamment dans le projet de Loi Proriot. Elles font au secteur industriel et à ses objectifs une place exorbitante, elles ne constituent en fait qu'un aménagement de forme qui ne change rien quant au fond des projets antérieurs qui ont fait faillite :

UN SERVICE PUBLIC FORESTIER A LA MERCI D'UNE INDUSTRIE DU BOIS DÉTACHÉE DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE COHÉRENTE

Pour le domaine industriel, il est proposé au sein d'un même ministère Forêt-Bois. Il n'apparaît pas la volonté politique de la maîtrise par la nation de la matière première, son utilisation rationnelle, sa transformation tournée vers la satisfaction des besoins sociaux nationaux, lutte contre le chômage, relance de la consommation intérieure, relèvement du pouvoir d'achat, intervention des travailleurs... Au contraire, nous ne pouvons que dénoncer la perpétuation d'une conception permettant au patronat, à travers des structures de type privé, assurant des missions de service public et utilisant le Service Public essentiellement pour mobiliser la matière première, financer la recherche, organiser les marchés, restructurer les industries. Le financement public dans ces conditions est utilisé pour répondre aux objectifs patronaux et non satisfaire l'intérêt général.

LA DECENTRALISATION SANS POUVOIRS

Pour ce qui concerne la décentralisation,

le rôle des élus de la Nation, dans le cadre d'une planification démocratique est très réduit, de même la place et l'intervention des personnels et de leurs représentants.

C'est le contraire d'une démarche démocratique permettant l'intervention des élus et des travailleurs pour conduire une politique de progrès.

ET LES PERSONNELS

DANS CE FATRAS ? PEU DE CHOSE !

Sur la politique des personnels, nous avons les plus grandes inquiétudes, elle laisse planer de grandes incertitudes sur l'avenir des personnels travaillant dans la filière bois, aussi bien secteur public que privé. Les propositions Duroure ne garantissent plus la notion de triage de même que le Statut Général des Fonctionnaires. Pour les forêts autres que celles de l'Etat c'est le recours à des personnels départementalisés et pour les forêts particulières, c'est le renforcement d'une gestion privatisée. Cela conduit à une conception d'une Fonction Publique de haut niveau, celle d'une administration de mission avec des cadres de catégorie A et B. Pour les autres catégories de personnel le Service Public risque de passer dans le domaine des souvenirs, y compris pour les agents techniques. Les Ouvriers Forestiers sont exclus de l'O.N.F. vers des officines de l'emploi de type privé ; les Administratifs auront une gestion décentralisée avec toutes les incidences sur la carrière, l'emploi, les transferts de service.

LA RÉUNIFICATION ? QUELLE RÉUNIFICATION ?

La réunification des missions forestières devient une énigme et les personnels des parcs, Gardes-Chasses, Gardes-Pêches sont évincés de la réforme.

Ces propositions conduisent à la poursuite de l'affaiblissement et du démantèlement de la Fonction Publique.

VERS UNE GESTION DE GAUCHE DE LA CRISE CAPITALISTE ?

Ainsi Duroure, n'a pas su faire des propositions novatrices en rupture avec la politique de casse du passé, pour s'attaquer — dans cette situation nouvelle qu'exige le Changement — aux causes réelles, celles de la domination des trusts et monopoles industriels.

NOS PROPOSITIONS

Nous exigeons des réformes qui sont indispensables dans ces domaines : meilleure gestion patrimoniale de la forêt, meilleure mobilisation et utilisation des ressources, développement de la recherche, régulation des marchés, meilleure affectation des financements publics — mais celles-ci ne peuvent être réalisées que par la mise en place d'un Service Public National, décentralisé et au Service des élus et des personnels et non du patronat, pour permettre à notre pays de sortir de la crise par la satisfaction des besoins des travailleurs et de la population. C'est-à-dire mettre un terme aux gâchis, aux démantèlements, aux licenciements et fermetures d'entreprise, développer la production nationale, créer des emplois, augmenter le pouvoir d'achat, reconquérir le marché intérieur, garantir l'indépendance nationale.

LE RAPPORT DUROURE : ÇA NE VA PAS !

Il nous faut donc regarder la réalité en face, ces propositions ça ne va pas. Nous ne pouvons pas laisser le gouvernement construire une telle politique forestière. La CGT

doit être aujourd'hui plus que jamais, force de propositions et d'actions afin que l'intervention consciente et lucide des travailleurs pèse sur le contenu des projets.

Pour gagner, pour réussir, pour avancer,
C'EST VRAIMENT DE NOUS QUE

CELA DÉPEND.

René MOULIN
Secrétaire Général

— Réveil agricole et Forestier
avril 1982 —

3.— Quelques remarques du PSU



Les insuffisances du rapport Duroure, certaines ont été mentionnées dans l'introduction, proviennent à la fois de la démarche du rapporteur et de la non prise en considération de certains aspects : les contradictions entre profit industriel, rente foncière, rente forestière et rémunération du travail d'une part; la possibilité et la nécessité de superposition des usages (production de bois, espace de loisir, pâturage, production de menus produits tels que myrtilles, champignons, etc, protection, «espace sauvage»...). Il en résulte que ce rapport satisfèra :

— Les industriels et les exploitants forestiers. Des aides seront attribuées aux industriels. Mais il n'est pas question de s'intéresser aux conditions de travail des bûcherons, ni à leur protection. L'exploitation en régie directe, là où cela existe, risque même d'être remise en question si le régime de TVA prévu (7% pour les bois vendus sur pied, 17,6% pour les bois vendus façonnés bord de route) n'est pas corrigé.

— Les propriétaires privés. Ils n'ont pas à craindre qu'on les force à gérer leur forêt. En cas de non gestion, ils perdront seulement le bénéfice de certaines aides. Mais à aucun moment il n'est octroyé d'aide sous conditions autres que de gestion (par exemple que l'entreprise effectuant les travaux présente un minimum de garanties quant aux conditions d'emploi).

— Les agents de l'administration forestière, et en particulier du corps GREF, dont il est prévu d'accroître les compétences et dont les rémunérations dites accessoires (primes du fonds commun) ne sont même pas évoquées.

— Les commerçants internationaux en bois. La création d'un office du bois dont le but aurait été de régulariser et contrôler les importations en liaison avec le ministère du plan et du commerce extérieur a été abandonnée.

En revanche, il ne satisfèra pas :

— Les travailleurs manuels, (bûcherons, sylviculteurs, éleveurs...) de la forêt. Leur protection restera inexistante faute d'une structure permanente d'emploi où pourrait s'exercer un certain contrôle. Pour la même raison, ces travailleurs ne seront pas en mesure d'intervenir autrement, de faire des propositions concernant le processus de production. On est loin des structures d'emploi où les travailleurs pourraient exercer à la fois une part de travail manuel et une part de travail intellectuel. Les seules recherches proposées sur les conditions de travail en forêt privée concernent l'ergonomie. Cela est utile. Mais il n'est malheureusement pas proposé que les travailleurs participent activement à l'amélioration des conditions de

travail. Les statuts des bûcherons, débardeurs, sylviculteurs et des pluriactifs, restent à définir. L'expérimentation de nouvelles structures d'emploi devrait être mise en place au moins dans 3 ou 4 régions, en montagne, en plaine, en région méditerranéenne.

— Les éleveurs. Si l'on admet que l'objectif politique en région méditerranéenne est de,

- maintenir davantage de personnes en activité en zone rurale et donc de ne pas laisser sans gestion 80% de l'espace,
- de permettre aux travailleurs ruraux d'avoir un revenu minimum,
- de tirer le meilleur parti de la forêt méditerranéenne (viande de mouton, bois, biomasse...) tout en la préservant au moindre coût contre les risques d'incendie, alors le rapport Duroure est nettement insuffisant, tant pour les mesures de gestion que pour la recherche. Des expérimentations ayant pour objectif une gestion mixte «forêt-pâturage» devraient être mises en place avec les éleveurs, les agriculteurs et les ouvriers sylviculteurs. On ne pourra pas inventer de nouveaux modes d'exploitation satisfaisants sans ces acteurs. Des recherches d'accompagnement pourraient être mises en place simultanément. Elles permettraient de poser les bonnes questions et de déboucher ensuite sur d'autres recherches expérimentales.

— Les consommateurs, les associations et les syndicats dont l'intervention n'est pas prévue dans les «commissions régionales des ressources et des besoins», ce qui laissera le pouvoir de décision aux mains des industriels et du service forestier.

Notons par ailleurs que le rapport n'étudie pas les moyens de gérer vraiment les petites forêts. Il n'est pas envisager d'imposer un plan de gestion aux petites propriétés (ce plan, ou cette obligation de gestion, pourrait être différent des grandes propriétés forestières)...

En ce qui concerne la Guyanne, M. Duroure mentionne que la main d'œuvre est peu productive. Sans doute oublie-t-il qu'on se trouve en zone tropicale humide... Un effort plus important devrait être fait, notamment en matière de sylviculteur des espèces locales, faute de quoi on continuera à privilégier les plantations d'espèces introduites comme c'est le cas actuellement sous l'influence du CTFT.

Ces premières critiques ainsi que celles des organisations syndicales, si elles étaient prises en compte, permettraient sans doute de mettre en place une réforme forestière dont la gauche a besoin.

Cette constatation exclut la possibilité d'un maintien des services forestiers au Ministère de l'Agriculture et des services extérieurs sous les ordres des DDA. C'est dans cette même logique et pour les mêmes raisons qu'en aucun cas nous ne pouvons admettre que les industries du bois soient liées structurellement dans un même ministère avec les intérêts forestiers.

— Analyse des rapports

Il n'y a dans les rapports que nous avons pu étudier, aucun argument justifiant un tel mariage (cf. les contradictions du rapport Bazire).

Certains rapports vont même à l'encontre (Brunet-Mazodier).

Le rapport Bissara n'implique à aucun moment une telle mesure.

— Des constats

La politique forestière d'aujourd'hui

prépare la forêt, donc les besoins (récolte de bois, protection, usage social...) du siècle à venir.

La récolte d'aujourd'hui est le résultat de la politique forestière du siècle passé, c'est pourquoi le forestier ne peut réorienter sa production, en fonction de la demande, sans danger.

La forêt que nous connaissons est le résultat d'une politique menée au siècle der-

4.— Pour une autre politique (Le Monde du 27.2.82)

Si le tiers-monde avait connu un développement conforme aux discours humanitaires, nous serions au cœur d'une grave pénurie mondiale de bois. Logements, mobiliers, livres et cahiers exigent des quantités considérables de bois. Le chauffage, la cuisson des aliments, demandent aussi du bois : un arbre sur deux dans le monde est abattu pour produire de l'énergie. Et les biocombustibles de demain, granulats, copeaux, gaz pauvres issus de gazogènes, méthanol, demanderont encore du bois.

Si nous n'avions pas commencé à élever les porcs à base de soja et de manioc importés, les forêts et les sols de Thaïlande auraient disparu moins vertigineusement. En revanche, cela nous aurait sans doute contraints à interdire le boisement des fonds de vallées afin de préserver les herbages, outils de production des éleveurs de montagne.

Ces quelques considérations, et pas seulement les quelque 11 milliards de déficit de la balance commerciale de la filière bois, devraient conduire à :

— Favoriser la meilleure mise en valeur de nos potentialités de production et de nos ressources ;

— Économiser au maximum le bois et le travail des hommes. Taxations et prêts à taux d'intérêt différenciés devraient faire partie de l'arsenal économique destiné à réduire le gaspillage, à encourager la fabrication de meubles solides, à recycler davantage de vieux papiers ;

— Économiser l'énergie fossile. Après une brève éclipse totale pendant le pétrole, le bois fournit à nouveau en France l'équivalent énergétique de 3 millions de tonnes/pétrole. En l'an 2000, cela pourrait atteindre le double d'après le Commissariat à l'énergie solaire, le triple ou le quadruple selon certains projets Alter. Tout dépendra de l'importance des travaux d'amélioration qu'on décidera d'entreprendre dans les taillis ou dans les forêts dégradées, privées pour l'essentiel.

Ce n'est sans doute pas un hasard si plus de vingt mille des cinquante-cinq mille bûcherons sont des travailleurs immigrés. Il faut changer les conditions de travail, sinon ils seront encore les seuls demain à exploiter les bois de petites dimensions pour

l'industrie ou les chauffages collectifs.

Dispersés en forêt, déplacés dans plusieurs départements, sélectionnés parfois sur leur inaptitude à parler le français, comment peuvent-ils faire respecter les conventions collectives, même lorsqu'elles existent ? Quelle insertion sociale peuvent-ils espérer ?

Pour mieux gérer, planter et exploiter les forêts, il faudrait créer quatre-vingt mille emplois. Mais l'Office national des forêts (O.N.F.) ne peut les recruter. Ce n'est qu'en Alsace et en Moselle que ses centres de gestion peuvent effectuer les travaux en régie. Et l'O.N.F. n'a vocation, à l'heure actuelle, à gérer qu'un tiers de la forêt. Il faut donc radicalement changer les conditions d'emploi pour rendre cette profession attractive. Les unités de production doivent être organisées à partir des désirs de vivre des hommes, à l'échelon du canton.

Le P.S.U. propose que les centres de gestion soient transformés en centres de travaux et de gestion des forêts ayant vocation de s'occuper aussi des 9 millions d'hectares de forêts privées, ainsi que des plantations le long des routes et des canaux. D'importantes quantités de bois de qualité ou de biomasse pourraient être produites par ces arbres d'alignement qui bénéficient de

engrais lessivés des champs. Ici, on réintroduirait le pâturage en forêt pour réduire les risques d'incendie, tout en étant productif ; dans les Landes, l'introduction du mouton a même augmenté la production de bois. Là, on recommencerait à démascler le chêne-liège, à gérer les pins. On produirait davantage de myrtilles ou de champignons grâce à des techniques sylvicoles appropriées. C'est donc à la fois de nouvelles modalités de gestion et de travail qu'il faut inventer. Avec la possibilité de double activité, par exemple trois mois de travail en forêt, huit mois dans l'agriculture ou dans l'industrie...

On ne peut y parvenir sans remettre en cause certains privilèges liés au droit de propriété. La terre doit cesser d'être un moyen de placement spéculatif. L'absence de gestion, l'impossibilité de justifier que le personnel employé bénéficie de conditions de travail, de sécurité et de rémunération équivalentes à celles des centres de travaux et de gestion, doivent entraîner le remplacement des avantages fiscaux actuels par une très forte taxation.

La nécessité de préserver la forêt exige parfois que le pouvoir reste concentré entre les mains des forestiers. Leur gestion n'a rien à voir avec la durée d'un mandat municipal ou

législatif. Mais alors communes, associations, partis et syndicats doivent disposer de réels contre-pouvoirs, en faisant appel à des équipes techniques indépendantes, payées par la région s'il le souhaitent. En cas de conflit, une juridiction régionale trancherait. Simultanément, la législation forestière devrait être revue et mieux adaptée aux besoins des régions.

Selon les endroits, la collectivité privilégiera l'une des trois fonctions forestières : production, protection, récréation. Des arbitrages entre les différentes utilisations du bois sont aussi nécessaires. Des contrats d'approvisionnement en bois et en biomasse doivent être passés dans le cadre d'une planification autogestionnaire débutant par le canton et allant vers un organisme fédéral en passant par la région. L'insertion dans le tissu régional des industries de transformation doit être trouvée, quitte à chercher d'autres procédés technologiques de transformation que le gigantisme d'usines de pâte à papier basées sur des procédés adaptés aux conditions d'exploitation de zones presque exclusivement forestières comme il en existe en Scandinavie et en Amérique du Nord.

Enfin, les potentialités doivent pouvoir être mises en valeur dès maintenant. Lorsque les prix mondiaux le permettront spontanément, il sera déjà trop tard, compte tenu du temps qu'il faut pour faire pousser un arbre. Des barrières douanières au moins comparables à celles qui protègent l'agriculture du Marché commun agricole doivent être instaurées chaque fois qu'il s'agit de favoriser la production ou l'utilisation de ressources locales dont manque ou manquera l'humanité dans un avenir prévisible.

(*) Chercheur forestier, membre du bureau politique du P.S.U.

DEUX RECTIFICATIONS A L'ARTICLE CI-DESSUS DE A. RIEDACKER

• Au 3^e tiret, il faut lire :
— Economiser l'énergie fossile. Après une brève éclipse totale pendant le TOUT pétrole, ...

• Au 7^e paragraphe, il faut lire :
... Là on recommencerait à démascler le chêne-liège, à GEMMER les pins.....

germinal

N° 28 - TRIMESTRIEL - 12 F

Périodique de la Commission Agricole du P.S.U.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS p. 2

1^{re} PARTIE : COMPTE RENDU DES ETATS GÉNÉRAUX
«FORÊT-AUTOGESTION», Nancy, 6-7 février 1982

Communiqués p. 5

1. Carrefour «Conditions de travail-Emploi»
 - 1.1. La durée des emplois forestiers p. 6
 - 1.2. Les conditions d'emploi, statuts p. 7
 - 1.3. Les conditions de travail en forêt p.10
 - 1.4. Les conditions de rémunération p.13
 - 1.5. Créer des emplois en forêt p.14
 - 1.6. Quelles propositions ? p.15
2. Carrefour «Programme d'urgence» p.18
3. Carrefour «Utilisation du bois» p.21
4. Carrefour «Forêt-pouvoir-environnement» p.22

2^e PARTIE : PREMIERS ÉLÉMENTS SUR LE RAPPORT DUROURE

1. Résumé des propositions du rapport Duroure p.26
2. Les premières réactions des syndicats p.27
3. Quelques remarques du P.S.U. p.30
4. Pour une autre politique p.31

PSU-DOCUMENTATION DISPONIBLES

- Minorités nationales : Occitanie, Catalogne
n°138, janvier 1980 5 F
- La grève du zèle des factures E.D.F.
n°139, Avril 1980 5 F
- Alternatives en Périgord
n°140, Juin 1980 5 F
- Les Immigrés aujourd'hui
n°141, Octobre 1980 5 F
- Vivre autrement à Paris
n°142, Mars 1981 6 F
- Pour une autre politique de l'eau
n°143, Février 1982 7 F
- Dossier d'accueil
n°144-145, mars 1982 12 F
- L'expérience autogestionnaire en Pologne
n°146-147, avril 1982 12 F

Chèque à l'ordre de la Librairie Borromée

PSU-DOCUMENTATION

Mensuel du service de formation du PSU
Directeur de la Publication : Arnaud Massip
CCP : 46 814

Abonnement : 60 F pour 10 numéros

Imprimerie Borromée

Chèque à l'ordre de

la Librairie Borromée

Ce numéro a été réalisé sous la responsabilité de la Commission Nationale Agricole du P.S.U.

Photocomposition : Isabelle Guillez, Paule Opérial; Maquette : Marc Alberca

GERMINAL

Trimestriel

Périodique de la Commission Agricole du P.S.U.

Rédaction

CNA-PSU, 9 rue Borromée
75015 PARIS

Gestion-Administration
Germinal - 57, bd de la Motte
21800 QUETIGNY

CCP : GERMINAL 533-62 R Dijon
Directeur de Publication : D. Clerc
CPPAP : 60874

Abonnements (4 numéros - 1 an) :

- ordinaire 20 francs
- de soutien 30 francs, ou plus
- collectivités 30 francs